

EACOP

LA VOIE DU DÉSASTRE

Enquête sur le projet d'oléoduc
géant de Total en Tanzanie

OCTOBRE 2022



SOMMAIRE

03

INTRODUCTION

06

I. L'EACOP, UN PROJET TITANESQUE

- 06** 1. Le plus long oléoduc chauffé au monde
- 06** 2. Le désenclavement du pétrole de l'Afrique des Grands Lacs
- 08** 3. La Tanzanie, un régime autoritaire

10

II. UN PROJET FONDÉ SUR L'ACCAPAREMENT DES TERRES DES COMMUNAUTÉS TANZANIENNES

- 10** 1. Un manque total d'information et de consultation
- 15** 2. Des terres cédées sous la contrainte et à un prix injuste
- 19** 3. Les atteintes au droit de propriété des communautés affectées

23 4. L'attente interminable des compensations et ses conséquences dramatiques pour les populations

26 5. Une dégradation de la qualité de vie des communautés impactées sur le long terme

31

III. DES RISQUES DE DOMMAGES IRRÉVERSIBLES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

- 31** 1. Des risques majeurs ignorés, menaçant une biodiversité exceptionnelle
- 35** 2. Un port pétrolier au cœur de parcs marins protégés
- 37** 3. Une bombe climatique que Total cherche à minimiser

39

CONCLUSION

40

NOTES

INTRODUCTION

La *major* pétrolière française TotalEnergies (ci-après «Total») est en train de développer un mégaprojet pétrolier en Afrique de l'Est : elle prévoit de construire le plus long oléoduc chauffé au monde, l'East African Crude Oil Pipeline (EACOP) qui parcourra 1443 kilomètres à travers l'Ouganda et la Tanzanie, associé à deux projets d'exploitation de pétrole en Ouganda (Tilenga et Kingfisher, ce dernier étant opéré par la compagnie chinoise CNOOC).

Au total, ce mégaprojet implique l'expropriation d'environ 118 000 personnes tout le long de son parcours, principalement des populations paysannes dépendant de leurs terres pour vivre.

L'EACOP traversera également des réserves et aires naturelles protégées, mettant en danger des écosystèmes uniques et très fragiles, qui abritent de nombreuses espèces protégées dont certaines menacées d'extinction. L'oléoduc menace aussi le plus grand bassin d'eau douce d'Afrique, le bassin du lac Victoria, dont plus de 40 millions de personnes dépendent. Enfin, le risque de marée noire au niveau de la côte tanzanienne, sujette à des tsunamis du fait d'une importante activité sismique dans la région, est très élevé.

Total persiste à vouloir développer ce mégaprojet alors que, pour éviter un emballement irréversible du changement climatique, l'Agence Internationale de l'Énergie affirme qu'aucun projet pétrolier dont la Décision Finale d'Investissement est postérieure au 31 décembre 2021 ne doit voir le jour, ce qui est le cas pour les projets EACOP et Tilenga. De même, les scientifiques du GIEC ont démontré de manière extrêmement claire qu'il ne fallait plus aucun nouveau projet d'énergies fossiles afin d'espérer limiter à 1,5°C la hausse des températures à l'horizon 2050. Pourtant, l'EACOP, s'il est construit, émettra jusqu'à 34,3 millions de tonnes de CO₂ par an, soit bien plus que les émissions de l'Ouganda et de la Tanzanie réunies.

Du fait de ses conséquences désastreuses sur le plan humain, environnemental et climatique, ce projet fait face à de fortes résistances, tant au niveau local qu'international. En première ligne, ce sont les communautés directement affectées qui se mobilisent. Elles sont soutenues par des associations locales qui dénoncent les violations des droits humains et les risques d'atteinte à l'environnement. Mais elles font face à d'importantes représailles : plusieurs leaders communautaires et membres d'ONG ont subi des menaces et des arrestations, des associations ont été fermées, certaines personnes sont traquées et doivent aujourd'hui se cacher du fait de leur opposition au projet porté par Total.

En juin 2019, s'appuyant sur la nouvelle loi française relative au devoir de vigilance¹, six associations ont mis en demeure la multinationale TotalEnergies pour son mégaprojet pétrolier en Ouganda et Tanzanie : deux associations françaises, les Amis de la Terre France et Survie, et quatre ougandaises, AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA. Elles considéraient que l'entreprise française ne respectait pas ses obligations légales de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux causés par les activités de ses filiales et sous-traitants en Ouganda et Tanzanie. Total rejetant en bloc ces accusations, les six organisations l'ont alors assigné en justice en octobre 2019 devant les tribunaux français. La multinationale a contesté la compétence du tribunal judiciaire initialement saisi pour juger cette affaire, souhaitant que cette dernière soit jugée par un tribunal de commerce. Si la Cour de Cassation a finalement donné raison aux ONG sur ce point en décembre 2021², cela a considérablement allongé les délais judiciaires : l'affaire ne sera examinée sur le fond, sauf nouvelle question de procédure, qu'à l'automne 2022, soit trois ans après l'assignation en justice de Total.

D'autres recours judiciaires contre ce projet sont aussi en cours. Celui devant la Cour de Justice d'Afrique de l'Est³ est aussi ralenti par des questions de procédure qui ne font que repousser une audience sur le fond. Quant aux multiples actions en justice en Ouganda intentées par différentes ONG locales, les audiences sont sans cesse repoussées.

De nombreuses organisations de la société civile ont documenté les violations des droits humains ainsi que les impacts et risques d'impacts environnementaux des projets EACOP, Tilenga, et des autres projets associés, les rapports se multipliant depuis 2017⁴. D'autres rapports comme ceux produits par la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale ou par le cabinet d'expertise E-Tech pointent du doigt les risques d'atteintes à l'environnement⁵. Enfin, des reportages de journalistes internationaux ont aussi corroboré les enquêtes des associations, rapportant de nombreuses violations des droits humains⁶.

La quasi-totalité des enquêtes de terrain, qu'elles aient été réalisées par des ONG ou des journalistes, a eu lieu en Ouganda (à l'exception du rapport

d'Oxfam en 2020 qui couvre également la Tanzanie). Face aux différentes dénonciations qui la visent, Total s'est souvent cachée derrière de prétendus problèmes de communication ou de supposées incompréhensions, de la part des communautés locales, des directives de ses équipes et/ou de celles de ses sous-traitants. Elle a pu souvent aussi rejeter la faute sur les autorités locales ou nationales ougandaises.

Ce nouveau rapport, fruit d'une enquête de terrain réalisée dans les huit régions impactées par le projet EACOP en Tanzanie ([voir encadré page suivante](#)), montre que les pratiques de Total et de ses sous-traitants sont tout aussi problématiques dans ce pays que celles documentées en Ouganda. Plus encore, ces pratiques sont sur certains points encore plus éloignées des recommandations et des standards internationaux auxquels la major pétrolière française déclare pourtant se conformer.



UNE FORTE MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : LA COALITION INTERNATIONALE STOPEACOP

Des associations locales et internationales, dont les Amis de la Terre France et Survie, se sont rassemblées au sein d'une coalition internationale : la coalition #StopEACOP. Elle regroupe aujourd'hui plusieurs centaines d'organisations à travers le monde, et est soutenue par plus d'un million de personnes. Suite à une importante campagne de ses membres, une vingtaine de banques, traditionnelles financeuses de Total et de ses partenaires, ainsi que plus d'une douzaine d'assurances mondiales, ont annoncé leur refus de s'associer à cette nouvelle bombe climatique. De la même manière, plusieurs États, notamment européens, ont annoncé ne pas souhaiter soutenir ce projet au travers de leurs agences de crédit à l'exportation.

#STOPEACOP

+ STOPEACOP.NET



MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

Ce rapport est principalement le fruit d'une enquête de terrain qui s'est déroulée entre les mois de janvier et février 2022, sur une période d'un peu plus de cinq semaines. Nous avons réalisé 73 entretiens auprès de personnes affectées par le projet EACOP (ci-après « PAP »), provenant de 23 villages différents et répartis dans les 8 régions impactées par l'oléoduc. Hormis deux occasions, les propos ont été recueillis dans le cadre d'entretiens individuels, ou juste en présence d'une autre personne de la famille (mari et femme ensemble, parent avec son enfant). Des contacts à distance (par téléphone) ont été maintenus avec certaines PAP afin de suivre l'évolution de leur situation et celle de leur communauté. Pour des raisons de sécurité, tous les noms des PAP citées dans le présent rapport ont été changés. De plus, nous avons rencontré des associations environnementales, de protection des droits humains ou encore spécialisées sur les questions foncières, et ce principalement dans les villes de Dar Es-Salaam, Tanga et Arusha.

En dehors de l'enquête de terrain qui a alimenté le rapport d'Oxfam en 2020⁷, nous n'avons pas connaissance d'autre enquête portant sur le processus d'accaparement des terres du projet EACOP en Tanzanie. De la même manière, quasiment aucun journaliste n'a pu se rendre dans les villages affectés par l'EACOP pour rencontrer les communautés affectées.

Un journaliste du média français *Blast*, qui a dû annuler son enquête une fois arrivé en Tanzanie du fait des conditions de sécurité, rapporte les propos d'un « expert environnemental tanzanien, sous couvert d'anonymat » : « Il y a un système de surveillance mis en place sur tout le tracé du pipeline de l'EACOP. [...] Si vous vous rendez seul dans l'un de ces villages, je ne donne pas trente minutes avant que la police vous demande de quitter les lieux, ou vous arrête. Vous ne pourrez parler à personne »⁸. Notre enquête a d'ailleurs été entravée dans de nombreux villages par les autorités ou par des représentants du parti au pouvoir, et nous avons eu à faire à la police à de multiples reprises, ce qui a fini par couper court à la poursuite de cette enquête sur une plus longue période.

Aucune des PAP que nous avons interviewées n'avait rencontré d'ONG auparavant. Plusieurs associations locales nous ont dit s'intéresser au projet EACOP, mais affirment ne pouvoir travailler sur ce dossier, bien trop sensible et risqué pour elles (voir la partie I. 3). Plusieurs affirment avoir reçu des menaces directes pour les empêcher de travailler sur les impacts de cet oléoduc. Nous n'avons rencontré que deux associations qui ont fait un travail de long court directement auprès de PAP dans les villages affectés. Mais l'une n'organise ses rencontres auprès des communautés villageoises qu'en association avec le représentant de l'État en charge de la sécurité. La seconde a signé un partenariat avec Total. Ces deux cadres d'intervention, utilisés par les associations locales pour ne pas être fermées définitivement par les autorités tanzaniennes, nous semblent empêcher une réelle liberté de parole des PAP.

I. L'EACOP, UN PROJET TITANESQUE

1 LE PLUS LONG OLÉODUC CHAUFFÉ AU MONDE

D'une longueur de 1443 kilomètres, l'East African Crude Oil Pipeline (EACOP) sera le plus long oléoduc chauffé au monde s'il voit le jour. Il commencera sa route dans le district d'Hoima, au bord du lac Albert dans l'ouest de l'Ouganda, qu'il parcourra sur 296 kilomètres jusqu'à la frontière tanzanienne. Il traversera 178 villages ougandais, impliquant l'expropriation de près de 25 000 personnes⁹. En Tanzanie, l'oléoduc parcourra 1147 kilomètres pour rejoindre l'océan Indien au niveau du port de Tanga. Il impactera les terres de près de 62 000 personnes provenant de 231 villages, et menacera plus de 2 000 kilomètres carrés de réserves naturelles¹⁰. Couplé au projet d'exploitation pétrolière Tilenga, qui provoque l'expropriation de près de 32 000 personnes, ce projet pétrolier est déjà une vraie catastrophe pour environ 118 000 personnes¹¹.

Le projet d'oléoduc est porté par un consortium d'entreprises qui ont formé la société « East African Crude Oil Pipeline (EACOP) Limited », dont TotalEnergies, qui dirige de fait le projet, contrôle 62 % des parts. La société EACOP est d'ailleurs enregistrée à Londres, à la même adresse que d'autres filiales de Total, et la plupart de ses dirigeants clés proviennent du groupe Total. Les autres entreprises du consortium EACOP sont la compagnie publique chinoise CNOOC (China National Offshore Oil Corporation, 8 % des parts) ainsi que les compagnies pétrolières nationales ougandaise (Uganda National Oil Company – UNOC, 15 % des parts) et tanzanienne (Tanzania Petroleum Development Corporation – TPDC, 15 % des parts). Au total, le dénommé « projet de développement du lac Albert », comprenant EACOP, Tilenga et Kingfisher, nécessite plus de 10 milliards de dollars US d'investissement.

Chauffé à 50°C tout du long, du fait de la nature très visqueuse du pétrole brut ougandais, l'oléoduc

transportera environ 216 000 barils de pétrole par jour, qui seront par la suite exportés sur le marché international. En comptant les émissions causées par le transport, le raffinage et surtout l'utilisation de ce pétrole, cela engendrera l'émission dans l'atmosphère de jusqu'à 34 millions de tonnes de CO₂ par an¹², soit bien plus que les émissions de gaz à effet de serre combinées de l'Ouganda et de la Tanzanie.

2 LE DÉSENCLAVEMENT DU PÉTROLE DE L'AFRIQUE DES GRANDS LACS

Tilenga et Kingfisher, les deux premiers projets d'exploitation pétrolière

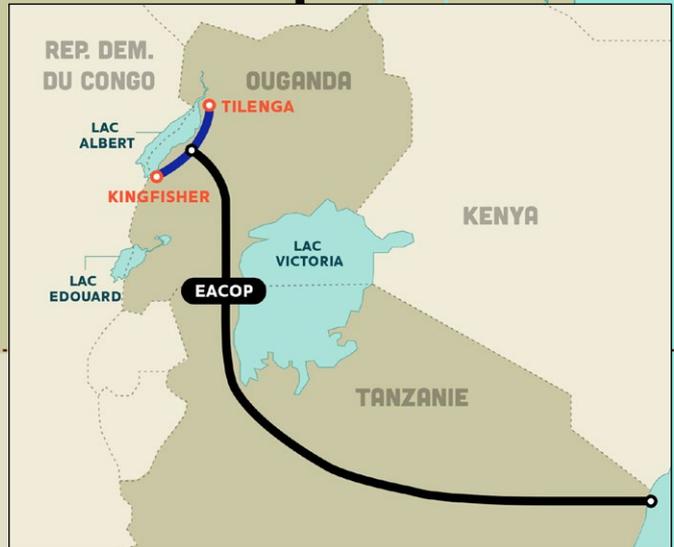
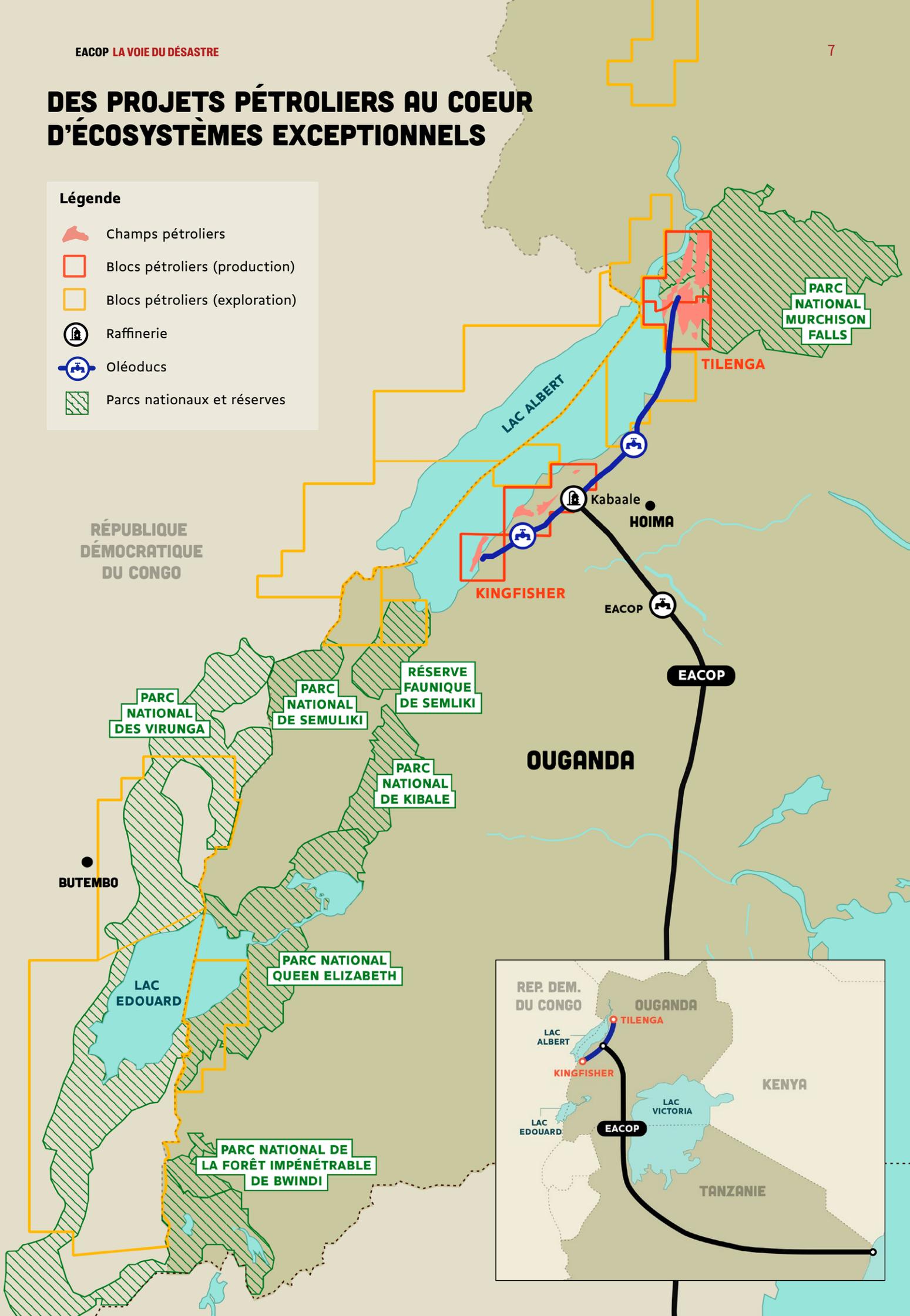
Le projet d'oléoduc EACOP est associé à deux projets d'exploitation pétrolière en Ouganda. Le premier et le plus important, Tilenga, vise à extraire environ 190 000 barils par jour. Opéré par Total, il nécessite le forage de plus de 400 puits, dont 132 situés dans le plus grand et vieux parc naturel d'Ouganda, celui des Murchison Falls. Le second projet d'exploitation, Kingfisher, pour lequel Total est également actionnaire majoritaire, est opéré par la compagnie chinoise CNOOC. Situé sur la rive orientale du lac Albert, il vise à extraire environ 40 000 barils par jour.

Ces projets comprennent des infrastructures associées : une usine de traitement du pétrole appelé CPF (« Central Processing Facility ») pour chaque projet, deux réseaux d'oléoducs reliant les différents puits (d'une longueur cumulée d'environ 226 kilomètres¹³), un système de prélèvement d'eau du lac Albert nécessaire pour l'exploitation du pétrole, et deux oléoducs qui achemineront le pétrole de chaque zone d'extraction jusqu'à Kabaale, dans le district d'Hoima. C'est là qu'est prévue la construction d'une raffinerie, d'un aéroport international, ainsi que le point de départ de l'oléoduc géant EACOP.

DES PROJETS PÉTROLIERS AU COEUR D'ÉCOSYSTÈMES EXCEPTIONNELS

Légende

-  Champs pétroliers
-  Blocs pétroliers (production)
-  Blocs pétroliers (exploration)
-  Raffinerie
-  Oléoducs
-  Parcs nationaux et réserves





La porte ouverte à d'autres projets pétroliers dans la région

Le projet EACOP pourrait ouvrir la voie à d'autres projets d'exploitation de pétrole, tant en Ouganda et en Tanzanie que dans d'autres pays de la région.

Le gouvernement ougandais a d'ailleurs ouvert de nouveaux appels d'offres pour différents blocs pétroliers, notamment le long du rift Albertin, près de la frontière avec la République Démocratique du Congo (RDC). L'un de ces permis se situe au niveau du Parc National Queen Elizabeth, le second plus grand parc naturel d'Ouganda, et premier parc touristique du pays. Ce permis couvre aussi une partie du bassin du lac Edouard, dont la rive congolaise se situe au sein du Parc National des Virunga. Ce dernier est le plus vieux parc naturel d'Afrique et est considéré comme la zone protégée la plus riche en biodiversité du continent, abritant plus d'un millier d'espèces de mammifères, d'oiseaux ainsi qu'un tiers des gorilles de montagne menacés d'extinction dans le monde. Il y a quelques années, suite à des campagnes internationales de la société civile, Total avait finalement abandonné son projet d'extraction de pétrole au sein du parc des Virunga.

De son côté, la RDC vient de lancer un appel d'offres pour 30 permis d'exploration pétrolière¹⁴, dont plusieurs dans des aires et parcs naturels, comme celui de l'Upemba au Sud-est du pays. Le ministre congolais des Hydrocarbures, Didier Budimbu, a assuré que « *TotalEnergies, [...] figur[ai]ent parmi les pétroliers à avoir manifesté un intérêt pour l'acquisition des blocs mis aux enchères* ». ¹⁵

Le site officiel du projet EACOP évoque sans détour la possibilité qu'il puisse servir à d'autres champs pétroliers en Ouganda, en RDC, en Tanzanie ou encore au Sud-Soudan, et ce même dans plus de trois décennies, donc bien après 2050. Cela semble en contradiction totale avec les engagements de Patrick Pouyanné, le PDG de Total, d'un objectif de « *zéro émission nette à l'horizon 2050* ».

3 LA TANZANIE, UN RÉGIME AUTORITAIRE

Le choix de la Tanzanie pour exporter le pétrole ougandais vers le marché international n'est pas allé de soi. Les autorités ougandaises avaient tout d'abord envisagé le Kenya et son port de Lamu¹⁶. D'après une source interne à Total, c'est la *major* française qui a poussé à privilégier la Tanzanie. Pourtant, la nature du régime tanzanien, bien plus autoritaire que le kenyan (tout comme le régime ougandais), les répressions contre la société civile et les médias, et le fait que la législation locale ne protège pas les droits de propriété - alors que le projet implique le déplacement de dizaines de milliers de personnes -, auraient dû décourager la multinationale française d'investir dans ce pays et de s'associer à sa compagnie nationale pétrolière.

En effet, si depuis son indépendance, la Tanzanie a vu se succéder différent-es chef-fes d'État, le parti Chama Cha Mapinduzi (CCM), parti unique jusqu'au début des années 1990, a toujours conservé la

mainmise sur le pouvoir. D'après plusieurs associations de défense des droits humains¹⁷, le gouvernement tanzanien s'appuie sur ce parti pour la mise en place d'un véritable système de surveillance de la population au niveau local, jusqu'au sein de chaque quartier. Les dernières élections (2015 et 2020) ont été entachées par de nombreuses irrégularités, par des répressions policières à l'encontre de la population civile, l'arrestation des principaux opposants, et le refus d'accréditation de missions d'observations internationales et locales, ainsi que de nombreux médias internationaux¹⁸.

Depuis l'élection de John Magufuli en 2015, le gouvernement a réprimé avec une sévérité croissante ses détracteurs dans l'opposition politique, mais aussi au sein de la presse et de la société civile. Les lois sur les statistiques (2015), sur la cybercriminalité (2015), sur les services des médias (2016), sur l'accès à l'information (2016), et sur le règlement sur le contenu en ligne (2018), lois dont le caractère liberticide a été renforcé en 2020, permettent aux autorités de criminaliser toutes les voix dissidentes et critiques¹⁹. La diffusion de contenus par des médias étrangers sans l'approbation des autorités est interdite²⁰. La publication de statistiques non officielles est également passible d'une peine de prison, criminalisant la vérification des faits, et rendant illégale la publication de données qui ne vont pas dans le sens des chiffres officiels du gouvernement²¹.

Ces dernières années, plusieurs médias ont été suspendus, et des journalistes et blogueurs ont été arrêtés. Selon le classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters Sans Frontières (RSF), la Tanzanie a dégringolé de la 34^e place en 2011-2012 à la 123^e en 2022. De nombreuses ONG ont été fermées et leurs comptes bancaires ont été gelés, entravant de fait leurs activités.

Suite à la mort prématurée du président John Magufuli en mars 2021, la situation des droits humains ne s'est pas améliorée, malgré les promesses de la nouvelle présidente du pays, Samia Suluhu Hassan. Amnesty International écrit ainsi dans son dernier rapport : « *Le gouvernement a continué de limiter les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique en appliquant des mesures draconiennes visant les dissidents politiques et l'opposition, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias* »²².



II. UN PROJET FONDÉ SUR L'ACCAPAREMENT DES TERRES DES COMMUNAUTÉS TANZANIENNES

Depuis plusieurs années et suite à de nombreuses enquêtes de terrain, chercheurs, journalistes et organisations de la société civile ont documenté les multiples violations de droits que subissent les communautés affectées par les projets EACOP et Tilenga en Ouganda. Total a souvent rejeté la faute sur le gouvernement ougandais. Pourtant, cette nouvelle enquête montre que les violations que subissent les communautés tanzaniennes affectées par le projet d'oléoduc de Total sont quasiment les mêmes qu'en Ouganda. Pire, certaines pratiques des promoteurs du projet sont encore plus éloignées des standards internationaux que celles mises en œuvre en Ouganda, notamment en termes de consultation préalable et de consentement libre et informé des populations affectées.

Les principales violations des droits humains sont liées au processus d'accaparement des terres : absence récurrente de consentement libre, préalable et informé ; atteintes au droit de propriété ; entrave aux droits à un niveau de vie suffisant, à un logement décent, à la santé ; restriction de la liberté d'expression, d'assemblée et d'association.

1 UN MANQUE TOTAL D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

**« C'est comme la colonisation...
Parce qu'ils prennent nos terres. »**

Mary, une femme de 50 ans affectée par le projet EACOP, dans le district de Singida.

Le consentement libre, informé et préalable des populations affectées par un projet qui entraîne leur déplacement involontaire est un droit reconnu par différents traités internationaux, que Total s'est engagé à respecter, comme l'article 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement ou encore la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux²³. Les promoteurs du projet EACOP doivent donc consulter préalablement les personnes affectées par le projet (ci-après « PAP »), mais aussi obtenir leur accord en l'absence de contrainte, et précédé d'une information suffisante.



LES ZONES PRIORITAIRES DU PROJET EACOP

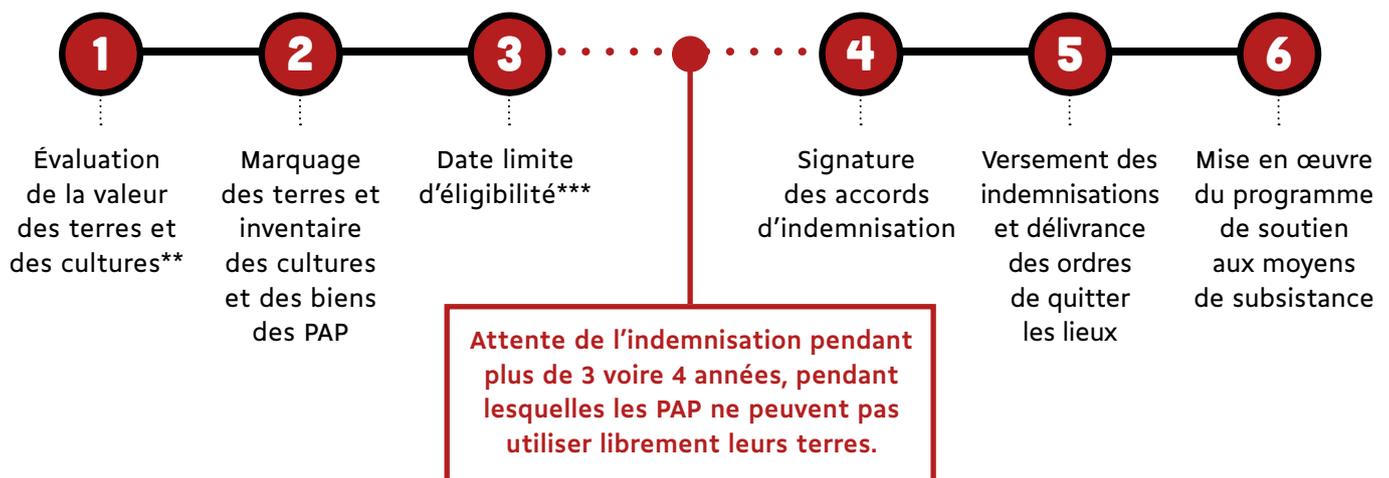
Les zones prioritaires sont des zones où Total prévoit d'installer les premières infrastructures nécessaires pour la construction de l'oléoduc, comprenant notamment différents camps pour les travailleurs et

des lieux de stockage des matériaux pour la construction de l'oléoduc et des stations de pompage.

Les zones prioritaires en Tanzanie ont vu leurs dates limites d'éligibilité fixées en mars 2018, soit plusieurs mois avant les autres zones impactées par l'EACOP. Les PAP de ces zones ont été les premiers à recevoir leur compensation (fin 2021), alors que la très grande majorité des autres PAP du projet EACOP en Tanzanie sont encore en attente de la leur.

Étapes du processus d'acquisition des terres par l'entreprise EACOP*

PRÉALABLE : Le gouvernement et l'entreprise ont convoqué - même pas tous - les PAP à une réunion, leur ont présenté le projet EACOP et leur ont annoncé qu'ils allaient être partiellement ou totalement expropriés.



* Société « East African Crude Oil Pipeline (EACOP) Limited », dont TotalEnergies, qui dirige de fait le projet, contrôle 62% des parts. **Les taux de compensation des terres ont été fixés sur la base d'une étude réalisée par l'entreprise. Les évaluations des terres, des cultures et des biens des PAP, également réalisées par l'entreprise, sont ensuite approuvées par l'administration tanzanienne. *** L'indemnisation doit normalement être versée dans les six mois suivant cette date.

A. UNE ABSENCE DE CONSULTATION PRÉALABLE AU LANCEMENT DU PROJET

Dans sa communication sur le projet, Total assure avoir consulté plus de 35 000 personnes en Tanzanie pour la réalisation de l'étude d'impact environnementale et social²⁴ de l'EACOP. Pourtant, au cours de notre enquête, aucune des personnes que nous avons rencontrées ne se souvient d'une quelconque consultation préalable au lancement du projet. D'ailleurs, l'ancien directeur du projet EACOP, M. Maxim Marchenko, avait expliqué en 2020 que l'ESIA tanzanienne n'avait pas fait l'objet d'audiences publiques pour consulter les populations affectées²⁵, la législation tanzanienne ne l'obligeant pas à le faire. Les PAP se souviennent par contre des premières rencontres avec les équipes du projet EACOP, qui ont pu avoir lieu à différentes occasions : lors d'une réunion de présentation du projet, pendant l'évaluation de leurs terres (visite servant à identifier les cultures et constructions), pendant l'étude servant à estimer la valeur des biens à compenser (cultures, terres agricoles et infrastructures), ou même après ces visites.

Les réunions de présentation du projet EACOP

Nombre de PAP que nous avons rencontrés ont entendu parler du projet d'oléoduc provenant de l'Ouganda pour la première fois dans les médias ou dans la rue. Mais une grande partie d'entre elles et eux ont appris que leurs terres et/ou leurs habitations allaient être saisies pour le projet lors de rencontres organisées par les équipes de Total et du projet EACOP en 2018, dans les locaux des autorités locales.

C'est ainsi que John, sexagénaire habitant la région de Kigoma, nous raconte que sa première rencontre avec les équipes de Total remonte à une réunion à laquelle son chef de village l'avait convié. C'est à ce moment que les équipes de l'EACOP leur ont exposé « en quoi le projet était important. Ils ont dit qu'on serait directement indemnisés. Ils ont expliqué comment cela bénéficierait à la communauté avoisinante, et ont ajouté qu'il n'y aura pas d'impact négatif. [...] Ils ont dit que de nouveaux emplois seraient créés, en particulier pour les jeunes ». Puis ils ont ajouté que « les équipes viendraient le jour suivant chez moi pour faire



une évaluation des terres ». Aucune trace de consultation préalable n'apparaît dans le témoignage de John ni dans aucun des autres recueillis au cours de notre enquête. Ils évoquent tous le même contenu pendant ces premières réunions : une présentation du projet et des impacts positifs que cela aurait sur eux et leur communauté, et le fait qu'ils recevraient d'importantes compensations financières pour les terres qui seraient touchées.

Le chef d'un village d'une autre région, celle de Manyara, rapporte la même chose : « L'équipe d'EACOP leur a expliqué quel était le projet, d'où il venait. Mais EACOP n'a jamais demandé aux PAP et aux communautés si elles aimaient ou non le projet. Mais ils leur ont dit que le projet leur apporterait des avantages et que le gouvernement en tirerait des revenus. [...] L'équipe de l'EACOP leur a dit qu'il y aura des RSE [responsabilité sociale des entreprises] pour leur village, comme un dispensaire ou une école. Mais rien n'a été mis en œuvre ». De plus, il affirme que les équipes de l'EACOP ont demandé aux différents leaders, comme lui, de relayer auprès des PAP les informations concernant les avantages de ce projet pour eux et la communauté, et de leur assurer qu'elles recevraient de bonnes compensations.

Une première rencontre pendant l'évaluation de leurs terres

Beaucoup de PAP ont rencontré pour la première fois les équipes de l'EACOP directement sur leur propriété, lorsque ces dernières faisaient des études ou étaient déjà au stade du processus d'évaluation des terres affectées.

Par exemple, un PAP de la région de Manyara affirme que la première fois qu'il a vu les équipes du projet, elles étaient perdues et lui ont demandé de l'aide. « Je les ai donc amenés à un autre endroit où ils voulaient aller. Ils ont pris des photos, puis je les ai emmenés au bureau du village. Ils sont venus plusieurs fois ». C'est seulement deux ou trois mois après qu'il a découvert qu'il était lui-même affecté. « Je les ai vus faire une évaluation de ma terre, c'est comme ça que j'ai découvert que j'étais affecté. Ce n'était pas lors d'une réunion, mais dans ma ferme. Ils ont pris des photos de ma femme et de moi. Je n'avais pas le choix, mais ils m'ont dit que je serais indemnisé ».

De plus, de nombreuses PAP rapportent qu'elles n'étaient pas informées de la tenue dans leur village de réunions de présentation et d'information autour du projet. C'est le cas d'Issa, du village de Diloda. Il explique ainsi qu'il n'avait pas été convoqué à la réunion d'information, et décrit ainsi sa première rencontre avec l'équipe du projet : « Il y avait un Mzungu [blanc] et un africain sur ma ferme, derrière ma maison. Je leur ai demandé ce qu'ils voulaient, et ils m'ont dit qu'il y a ce projet d'oléoduc et que mes terres allaient être affectées. C'était en 2018. Après leur départ, je suis allé au bureau du village pour demander plus d'informations. Mais le chef a juste dit que j'aurai plus d'informations lors de la prochaine réunion générale du village ». Mais les équipes de l'EACOP ne sont venues qu'à la réunion suivante, soit plus de deux mois plus tard, pour en dire plus sur le projet qui allait l'impacter.

Catherine, une femme de 74 ans, et sa fille Nadia de 37 ans, dans la région de Geita, déclarent égale-

ment qu'elles ont découvert qu'elles étaient affectées par ce projet lorsque les équipes de l'EACOP faisaient l'évaluation de leurs terres : « *Ils nous ont dit que nos terres seraient affectées par le projet, et qu'ils allaient nous donner de l'argent. Mais ils ne nous ont pas demandé si on était d'accord* ». Leur voisin Wilson nous explique qu'il a rencontré de son côté les équipes de l'EACOP sur ses terres avant même la réunion organisée avec le chef du village. Les équipes faisaient des recherches sur le tracé prévu pour l'oléoduc, et c'est à ce moment qu'il lui a été dit que ses terres seraient affectées, mais qu'il recevrait de l'argent en compensation.

Aïsa, du village de Mapanga, n'a appris que juste avant l'évaluation de sa terre qu'elle était affectée : « *Quelqu'un m'a appelée pour me dire que ma terre était touchée. Je suis donc venue rencontrer l'équipe de l'EACOP pour faire l'évaluation. Avant l'évaluation, je ne savais pas que ma terre était touchée. [...] Je n'étais pas heureuse, parce que c'est notre terre, dont je dépend normalement pour ma survie* ».

Certains n'ont même été prévenus qu'après l'évaluation. Ainsi, Vincent, du village d'Iparamasa témoigne : « *La première fois que je les ai rencontrés, c'était après l'évaluation* ». En plus d'être absent pendant cette évaluation réalisée sur ses propres terres, il a donc appris sa future expropriation alors que le processus était déjà largement entamé.

B. UN MANQUE CONSIDÉRABLE D'INFORMATIONS NÉCESSAIRES À UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Notre enquête a aussi mis en lumière le fait que les PAP font face à un important manque d'informations sur le processus d'acquisition de leurs terres, tant sur leurs droits et les mécanismes de réclamation que sur les dates de versement effectif des compensations, voire parfois sur les montants mêmes de leurs compensations. C'est déjà ce que dénonçait Oxfam dans son enquête publiée en 2020. De nombreuses PAP s'interrogent aussi sur les impacts de l'oléoduc, que ce soit les risques d'accidents et les potentiels impacts sur leur environnement ou les risques sanitaires. Elles s'interrogent aussi sur la manière dont l'oléoduc affectera leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance, tant pendant la phase de la construction que lors de la phase d'exploitation.

Des élus locaux mis de côté

Les différents chefs de villages rencontrés pendant notre enquête n'ont quasiment reçu aucune information à transmettre aux personnes affectées. Ils affirment ne pas avoir été impliqués autrement que pour dire aux PAP que leurs compensations seraient élevées et arriveraient rapidement. Le chef d'un village nous a ainsi expliqué que « *l'équipe de l'EACOP ne m'a jamais consulté sur la façon d'améliorer la situation, mais elle m'a dit que les PAP seraient indemnisées très bientôt. L'équipe de l'EACOP ne m'a jamais demandé quels étaient les défis auxquels les PAP étaient confrontées* ». Un autre chef de village du district de Kondoa indique que « *seul l'agent exécutif du village sait combien de personnes sont touchées dans mon village* », mais que lui n'a pas été mis au courant. Pourtant, le chef de village est élu par les habitants, alors que l'agent exécutif du village est le responsable administratif nommé par le gouvernement ; ce dernier est, entre autres, responsable des questions de sécurité au niveau local.

Des réunions d'informations trop rares et inadaptées

Dans des villages de plusieurs districts, les PAP n'ont pas pu rencontrer d'équipes de l'EACOP depuis 2019. Kasim, du village de Chapulwa, explique qu'« *après l'évaluation et l'estimation des montants, ils ne sont jamais venus ici* ». Il n'a donc aucune idée de la date à laquelle il recevra sa compensation ni quel sera son montant. « *Ils sont venus en août ou septembre 2021, mais sans rencontrer les PAP* ». Ce témoignage est corroboré par celui d'autres PAP rencontrées dans ce village, ainsi que dans d'autres localités impactées par ce projet d'oléoduc.

De plus, les réunions d'information, quand elles ont lieu, peuvent se tenir très loin du domicile des personnes affectées - à plusieurs kilomètres et sans remboursement des coûts de transports, décourageant ainsi leur présence.

La difficulté, voire le sentiment d'impossibilité de poser des questions lors des réunions avec les équipes de l'EACOP nous ont été maintes fois rapportés lors de notre enquête. « *J'ai quelques questions sur la façon dont je peux utiliser mes terres si l'oléoduc passe au milieu. Mais je ne les ai pas posées parce qu'ils ne permettent pas aux PAP de poser des questions pendant la réunion* », témoigne Kamely

du village de Goima. Wilson, du village d'Iparamasa explique quant à lui qu'« *[il n'a] jamais posé la question, car pendant la réunion, le temps était très limité, et il y a beaucoup de PAP* ».

Les réponses parfois données sur le ton de la moquerie par les équipes de l'EACOP, que cela soit lors de réunions ou en dehors, découragent les PAP de poser de nouvelles questions. Ainsi, quand Alfred du village de Kingali s'est plaint des perturbations occasionnées par le processus d'expulsion et a demandé ce que Total allait faire, les équipes ont répliqué en se moquant de lui qu'elles allaient ajouter 4 000 shillings (environ 1 euro) comme « *frais de dérangement* ». Il ajoute : « *je ne veux plus rencontrer les équipes de l'EACOP. Je n'ai pas confiance en eux. Ils dérangent toujours. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a pas honte que cette société dérange les gens comme ça* ». Une femme a aussi rapporté qu'en octobre 2021, lors d'une réunion ayant eu lieu au sein du village de Kerema, l'assemblée s'est plainte de la longueur du processus et de l'inflation du prix des terres depuis les évaluations, demandant ce qui serait fait pour résoudre ces problèmes. Les équipes ont répondu en ricanant qu'il y aurait une nouvelle évaluation. Choquées par le ton de la réponse, les personnes présentes ont toutefois bien compris que les équipes n'envisageaient rien de tel et qu'elles n'étaient pas prises au sérieux.

2 DES TERRES CÉDÉES SOUS LA CONTRAINTE ET À UN PRIX INJUSTE

Au cours du processus d'acquisition des terres des équipes de l'EACOP, il est demandé aux PAP de signer des formulaires de consentement. Comme indiqué antérieurement, cela doit se faire de manière libre, préalable et informée. En plus des problèmes auxquels les PAP font face en termes de manque d'information, notre enquête montre aussi que les familles cèdent leurs terres sous la contrainte, sans possibilité de refus. De nombreuses PAP nous ont rapporté qu'elles n'avaient pas le choix et plusieurs ont fait état de pressions importantes pour les obliger à apposer leur signature sur les formulaires. Les communautés semblent d'autant plus réfractaires que les montants des compensations annoncés sont faibles et ne suffisent pas pour acheter des terres et/ou des biens de qualité équivalente. De plus, certains des

biens qu'ils perdront ne seront pas compensés par les promoteurs du projet. Pourtant, Total annonce partout suivre les meilleures recommandations, et notamment la norme de performance 5 de la Société Financière Internationale (SFI) qui énonce que « *les niveaux d'indemnisation en espèces seront suffisants pour remplacer les terres et autres biens perdus* »²⁶.

A. DES COMPENSATIONS INSUFFISANTES ET MAL ÉVALUÉES

Une sous-évaluation du prix des terres agricoles

Au cours de notre enquête, la très grande majorité des PAP qui connaissaient le montant des compensations prévues se sont plaintes qu'il ne correspondait pas à la valeur de leurs terres, et ne leur permettrait pas de racheter de nouvelles terres de dimension et de qualité équivalentes. Par ailleurs, beaucoup ont été surprises par le montant qui leur a été indiqué au moment de la signature du formulaire de consentement en 2021, car il était inférieur à celui qui leur avait été annoncé.

C'est ainsi qu'Emmanuel nous raconte que « *le montant de la compensation est bien inférieur à ce qui a été proposé lors de l'évaluation. Mais l'équipe de l'EACOP en octobre [2021] a dit qu'elle ne connaissait pas la première équipe qui a fait l'évaluation.* » Il poursuit : « *Un acre se vend normalement plus de 400 000 [shillings tanzaniens] ici, mais l'équipe de l'EACOP va nous compenser pour seulement 300 000 shillings. Dans ce village, un acre, selon la qualité de la terre, coûte entre 400 000 et 1 million [de shillings] par acre* ». Le chef de ce même village nous le confirme : « *Les PAP se plaignent que la compensation est trop faible, et ne représente pas la valeur de leurs terres. Je suis tout à fait d'accord sur ce point : la compensation est trop faible. Pour moi, un acre commence à 500 000 ici* ». Il nous indique qu'aucune évaluation du prix des terres n'avait eu lieu dans son village pour ce projet : « *L'évaluation de la valeur de la terre n'a pas été faite ici, mais dans la ville [voisine]. Et après cela, ils ont juste réduit le prix parce qu'ils ont dit que le prix devait être plus bas. Donc aucune évaluation réelle n'a été faite ici. C'est la même chose pour le village [voisin]* ».

Le chef d'un autre village déclare que « *pour l'évaluation du prix et de la compensation, c'est l'équipe*



de l'EACOP qui s'en est chargée, en partenariat avec le gouvernement ». Donc à nouveau, et comme en Ouganda, le montant des compensations susceptible d'être versé aux personnes affectées n'est pas défini par un acteur indépendant : c'est l'entreprise EACOP, contrôlée par Total, qui a réalisé l'étude préalable servant à définir le prix de compensation qu'elle-même versera en définitive.

De nombreuses PAP se sont aussi plaintes de l'absence de prise en compte de la qualité des sols, qui impacte la fertilité des terres et donc leur valeur marchande : « La valeur des terres dépend du type de sol. Mais le taux de compensation n'a pas pris cela en compte. Ici, si vous achetez un acre de terre sableuse, vous paierez environ un million. Mais si vous voulez un sol argileux, ça vous coûtera plus de deux millions, parce que c'est mieux. C'est plus fertile », explique ainsi Ahmed de la région de Singida.

Une inflation du prix du foncier qui empire la situation des PAP

Les communautés se plaignent que les évaluations fixant les taux de compensation ont été faites en 2018 et ne reflètent pas, ou plus, les prix actuels des terres et des matières premières, du fait de la forte inflation. Plus encore, une analyse des différents plans d'action de réinstallation (RAP) du projet EACOP en Tanzanie, réalisés par l'entreprise, nous indique que les taux de compensation ont même été établis en utilisant « les taux fonciers de base de 2016 »²⁷, complétés par des recherches supplémentaires. En 2016 et 2017, les taux d'inflation étaient

pourtant supérieurs à 5 %, et restent très élevés aujourd'hui.

La législation tanzanienne recommande que les compensations soient versées dans les six mois suivant les évaluations, afin que les personnes affectées ne soient pas pénalisées par une éventuelle inflation du prix des terres. Pourtant, les évaluations du projet EACOP ont été faites il y a plus de quatre ans, et dans de nombreuses régions, l'inflation a été très forte. Dans certains villages, si les PAP considéraient qu'au moment de l'évaluation en 2018, il était encore possible de trouver des terres de valeur équivalente, ce n'est plus le cas quatre ans plus tard : « Je pouvais trouver un terrain au moment de l'évaluation. Mais à cause du retard de l'indemnisation, maintenant ce n'est pas possible avec ce montant », témoigne ainsi une PAP du village de Mkindi, dans le district de Tanga.

Alfred, du village de Kingali dans le district de Kondoa, s'inquiète aussi du montant des compensations : « Je ne sais pas combien je serai payé, mais depuis l'évaluation en 2018, tous les prix ont augmenté. Donc j'ai peur pour le montant. L'évaluation était en 2018, donc (j'ai) besoin d'une autre évaluation pour prendre en compte la valeur actuelle de l'argent et des terres ». Mais lorsque des PAP demandent une nouvelle évaluation tenant compte de l'inflation (comme par exemple dans le village de Kerema), les équipes de l'EACOP se « contentent de rigoler », sans donner suite à leur demande, pourtant légitime.

Le chef d'un village explique que « les PAP veulent une nouvelle évaluation, à cause du retard du

paiement ». Il ajoute que « les prix de tout ce qui est nécessaire pour construire une maison ont augmenté depuis 2018. Avant, il était possible de construire une nouvelle maison [avec les compensations]. Maintenant, ce sera plus difficile. ».

Concernant les taux de compensation des cultures et des arbres, le rapport du plan d'action de réinstallation²⁸ nous apprend que les équipes ont « utilisé comme taux de base les taux de 2012 par district », établis donc près de neuf ans avant le versement des compensations dans les zones prioritaires, et plus de dix ans pour les autres zones. Cela rend encore plus hypothétique une compensation reflétant la valeur actuelle des cultures, et ce, même en y ajoutant un taux moyen d'inflation comme Total affirme le faire.

Dans le village de Diloda, un fermier constate que « malgré le fait que les compensations n'étaient déjà pas bonnes à l'époque, maintenant c'est encore pire, car les prix ont augmenté ». Pius, de la région de Manyara, précise : « Quand ils ont fait l'évaluation, le coût de la terre était de 500 000 shillings par acre. Maintenant il est entre 700 et 800 000 shillings. Mais ils veulent nous payer seulement 300 000 ! ». Dans d'autres villages, des PAP nous ont montré des preuves d'achat de terres datant d'avant 2018 et dont les montants sont bien supérieurs (près du double) aux compensations qu'ils vont recevoir. Cela démontre que les évaluations des taux de compensations réalisées il y a quatre ans n'ont pas toujours été justes.

Des cultures et des arbres non compensés

Plusieurs familles affectées nous ont rapporté que de nombreux biens se trouvant sur leurs terres n'allaient pas être compensés. Par exemple, seulement quatre variétés d'arbres seront compensées. « L'équipe de l'EACOP a déclaré qu'elle compenserait certains types d'arbres, mais pas tous. Par exemple, certains arbres que j'utilisais à des fins médicales ne sont pas compensés », nous explique Emmanuel.

Une autre PAP, Lugenge, du district d'Hanang, considère aussi que « ce n'est pas juste de ne pas compenser certains arbres, mais l'EACOP nous a dit qu'ils ne compenseraient que quatre types d'arbres importants ». Pourtant, de nombreuses variétés d'arbres non prises en compte sont utilisées par les communautés pour différentes activités, parfois économiques, mais pas uniquement. Benson de la région

de Manyara se plaint : « Pendant l'évaluation, certains arbres qui étaient petits n'ont pas été pris en compte. Mais maintenant ils sont grands, donc ils devraient être considérés ». Les restrictions imposées depuis 2018 (voir partie II. 3.) l'empêchent pourtant de les couper et de les valoriser.

De plus, plusieurs PAP nous indiquent que les équipes d'évaluation de l'EACOP n'ont pas noté l'ensemble des biens et cultures qui se trouvaient sur leurs terres. C'est le cas de Nicholous, de la région de Singida : « Sur mon papier d'évaluation, ils ont juste écrit : "jachère buissonnière", alors que j'ai utilisé ces terres jusqu'à présent ». Un chef de village nous confirme que « certaines cultures n'ont pas été prises en compte, car d'après [les équipes de l'EACOP], les PAP avaient le temps de les récolter ». D'autres cultures offrant les mêmes possibilités ont pourtant bien été comptabilisées.

B. DES « FORMULAIRES DE CONSENTEMENT » OBTENUS SOUS LA CONTRAINTE

« C'est totalement du vol, prendre la propriété de quelqu'un sans son consentement ».

Une PAP de la région de Manyara.

Un autre homme affecté de la région de Manyara se plaint : « J'ai été forcé de signer cette compensation pour un acre ». Dans un autre village, un témoignage similaire a été recueilli : « Avant, je ne voulais pas signer ce document [le formulaire de consentement], à cause du montant [de la compensation]. Mais on m'a intimidé : si je ne signe pas, ma terre sera prise et je ne serai pas indemnisé. L'équipe de l'EACOP nous a dit que si nous ne signions pas, les terres seraient prises sans compensation, alors c'est pour cela que nous avons signé ».

Pendant notre enquête, de nombreuses PAP nous ont ainsi rapporté qu'elles ont signé uniquement parce qu'il n'y avait pas d'autre choix que d'accepter la compensation proposée par l'équipe du projet EACOP, et que si elles refusaient, elles perdraient tout de même leurs terres, sans aucune compensation.

Une partie du problème semble venir de la conception du droit foncier tanzanien, présenté ainsi par la division de la gouvernance des terres et des

ressources de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) : « toutes les terres en Tanzanie sont considérées comme des terres publiques, détenues par le président de la Tanzanie, en fiducie pour le peuple »²⁹. Cela signifie que le président ou la présidente (et ses représentants) peut exproprier n'importe qui, toute terre lui appartenant, ce dont ont bien conscience les personnes expropriées. « Je me suis plaint du montant en disant que c'était injuste. Mais l'équipe de l'EACOP m'a dit que si je ne voulais pas signer, je devais porter plainte devant le tribunal. Et pour moi, c'était inutile, car selon la loi foncière tanzanienne, la terre est la propriété du gouvernement » rappelle ainsi Vincent, père d'une famille affectée par le projet. Le témoignage de Nasra, une veuve avec sept enfants à charge vivant dans le district de Chemba, est similaire : « Parce que le gouvernement l'a décidé, que je signe ou non, le projet passera sur mes terres a expliqué l'équipe de l'EACOP ».

Pourtant Total, du fait de ses obligations légales en France, a le devoir d'identifier et prévenir les atteintes aux droits humains liées à ses activités. À l'heure de développer le projet EACOP, son devoir de vigilance aurait donc dû l'amener à identifier les risques spécifiques à la Tanzanie, notamment ceux relatifs aux droits de propriété des communautés affectées et à leur droit au consentement libre, informé et préalable. À l'inverse, les équipes de l'EACOP semblent s'être servies de l'absence de protection du droit de propriété dans la législation tanzanienne pour contraindre les PAP à accepter leurs conditions, notamment des faibles taux de compensation.

Lorsque dans certains villages les arguments des équipes de l'EACOP n'ont pas suffi à convaincre les familles affectées, des représentants du gouvernement sont également venus. Amina, une mère de famille nous raconte ainsi que « pendant la réunion [organisée par des représentants du gouvernement], nous avons fait un boycott, comme une grève. Mais les chefs du gouvernement nous ont dit que nous n'avions pas le choix. Pour ceux qui ne voulaient pas [céder leurs terres], le projet sera maintenu, mais ils n'auront pas de compensation. Les PAP ont eu peur de devenir sans domicile fixe, et de se voir confisquer leurs terres ».

Elle ajoute que les équipes de l'EACOP ne lui ont jamais demandé si elle était d'accord ou non avec ce projet, au contraire : « Si je ne signalais pas, la maison et la terre ne seraient pas compensées, mais

ils prendraient quand même ma terre ». Un autre PAP, Kiwanga, nous décrit une situation similaire : « Je ne peux pas trouver de terre dans ce village, parce que la terre est trop chère et que les gens ne vendent pas de terre dans ce village. J'ai signé parce que je sais que la terre est la propriété du gouvernement, donc je n'ai rien à voir avec ça. Un fonctionnaire du gouvernement m'a dit, que je signe ou non, ils prendraient ma terre. C'était des fonctionnaires qui n'étaient pas du village ».

Des formulaires incompréhensibles pour de nombreuses PAP

Enfin, de nombreuses PAP ont déploré avoir signé des documents qu'elles ne comprenaient tout simplement pas. Joakim, du village de Serya, affecté dans une zone dite prioritaire, nous confie que « parfois, certains documents n'étaient qu'en anglais, alors je ne les comprenais pas ». Le problème de la barrière de la langue entre les équipes et certaines PAP concerne autant l'anglais, qui semble être souvent utilisé dans les documents présentés aux PAP, que le swahili, principale langue pratiquée par les équipes de l'EACOP mais que de nombreuses PAP, notamment les personnes âgées, ne parlent pas : « Ils ne parlent que le swahili, donc pour ma mère, ce n'était pas possible de les comprendre » déplore John, le fils d'une PAP affectée par le projet d'oléoduc dans le district de Bukoba, près de la frontière ougandaise. Magret, d'un district voisin, nous signale la même difficulté concernant sa mère qui ne parle pas non plus le swahili.

Un autre obstacle majeur à la compréhension des PAP est le fait que les équipes du projet EACOP ne leur donnent pas au préalable de copie des formulaires à signer, les empêchant de les étudier, et éventuellement de demander des conseils à des tiers. Les PAP n'ont même pas l'autorisation de conserver une copie après la signature des formulaires, un grave problème également pointé en Ouganda.

Cela entraîne des situations où des PAP ne savent même pas quelle partie de leurs terres va être affectée, ni combien elles vont recevoir en compensation. Prosper, une personne âgée de la région de Geita, est dans ce cas : « Je ne sais pas quelle surface sera prise, car je n'étais pas là lors de l'évaluation et je ne sais pas lire. Je ne sais donc pas quelle taille sera prise, ni même quel [partie du] terrain sera pris. Et je n'ai pas de copie du formulaire ».

Entre découragement et peur des autorités

« Je ne veux pas en parler, car c'est un problème du gouvernement, et rien ne peut être changé. Je ne pense pas que quelqu'un puisse m'aider. »

Un PAP du district de Dodoma

Notre enquête a montré que de nombreuses PAP craignent les réactions des autorités si elles critiquent le projet : « Les PAP ne se plaignent pas, car la terre est la propriété du gouvernement. Moi je ne me suis pas plaint du taux de compensation, car nous n'avons pas le choix. Rien ne sera fait après si nous nous plaignons » nous rapporte l'une d'entre elles. Une autre personne affectée nous explique : « le problème d'aller au tribunal pour ce montant, ça veut dire se battre avec le gouvernement. C'est trop difficile et c'est trop dangereux pour moi ».

De plus, les équipes de l'EACOP se déplaçant souvent avec les autorités, et les réunions ayant lieu régulièrement dans les bureaux de l'agent exécutif du village (le responsable administratif du village, en charge notamment de la sécurité), de nombreuses PAP ont peur aussi des équipes de l'EACOP : s'opposer au projet de Total reviendrait *in fine* à s'opposer au projet du gouvernement.

3 LES ATTEINTES AU DROIT DE PROPRIÉTÉ DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

L'une des principales violations documentées et dénoncées en Ouganda concerne les restrictions imposées aux communautés dans l'usage de leurs terres, que ce soient des usages agricoles ou pour d'autres activités. En découlent la plupart des autres violations.

Les personnes affectées par le projet EACOP en Tanzanie font face exactement aux mêmes restrictions de l'usage de leurs terres qu'en Ouganda, dans toutes les régions concernées par l'oléoduc. Ces restrictions, imposées avant même que les personnes aient reçu leurs compensations, constituent pourtant une violation flagrante du droit de propriété,

et entrent donc en contradiction avec les normes et standards internationaux que Total s'est pourtant engagée à respecter, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et la norme de performance 5 de la SFI. Surtout, ces restrictions menacent la survie même des familles affectées par le projet, principalement des familles de paysans, du fait de leur dépendance à leurs terres comme principal ou unique moyen de subsistance.

A. UNE INTERDICTION DE CULTIVER LES TERRES AGRICOLES

Dans toutes les régions impactées, les témoignages se succèdent et se ressemblent : lors des premières rencontres avec les équipes de l'EACOP, courant 2018, ces dernières auraient totalement interdit aux familles de continuer à cultiver leurs terres. Selon les témoignages collectés, ce n'est que vers la fin de l'année 2019 que les équipes du projet auraient donné de nouvelles directives : les PAP ont de nouveau eu le droit de reprendre leurs cultures, mais uniquement des cultures saisonnières (qui poussent en quelques mois), tout en étant découragées de le faire.

Une PAP du village de Goima dans la région de Dodoma nous affirme que les équipes de l'EACOP lui ont dit, dès 2018 : « ce n'est plus ta propriété ». Un autre ajoute : « Quand j'ai signé des papiers en 2018, ils m'ont dit d'arrêter d'utiliser ma terre, et que je serais payé dans les six mois ». Encore aujourd'hui, il nous dit avoir peur d'utiliser sa terre, et pense qu'il pourrait être arrêté s'il le faisait, parce que les chefs du village et l'équipe de l'EACOP lui ont de nouveau affirmé qu'il ne pouvait plus utiliser sa terre.

À environ 900 kilomètres de là, dans la région de Kagera près de la frontière avec l'Ouganda, Michael nous rapporte à peu près la même histoire : « Ils nous ont dit d'arrêter d'utiliser la terre. Plus tard, vers la fin de l'année 2019, ils nous ont dit de recommencer les cultures saisonnières. [...] Mais je n'ai pas recommencé à utiliser la terre. La majorité [des PAP] n'a pas recommencé. Parce qu'ils ont reçu un ordre direct d'arrêter. [...] Ils ont trop peur de recommencer. » Il ajoute qu'il a réussi à survivre parce que des amis lui ont prêté un petit terrain pour cultiver, et qu'il a aussi pu louer d'autres terres.

Par ailleurs, comme d'autres PAP, John, du district de Chemba, à qui l'équipe de l'EACOP a autorisé à



nouveau à utiliser sa terre pour des cultures saisonnières en février 2020 seulement, explique qu'il était bien trop tard pour pouvoir préparer sa terre et semer. Puis fin 2020, lorsqu'il a souhaité préparer sa terre, l'agent exécutif du village lui a dit qu'il ne pouvait plus le faire. En mai 2021, quand il s'en est plaint aux équipes de l'EACOP, on lui a confirmé que ce n'était plus sa terre. En août 2022, il n'avait pourtant toujours pas reçu sa compensation.

Au sein des zones définies comme prioritaires, les seules où les PAP ont déjà reçu leurs compensations (à partir de fin 2021), les mêmes restrictions de l'utilisation des terres ont été imposées. Un couple nous raconte : « *On nous a empêché d'utiliser notre terre à partir de 2018. Fin 2019, nous avons redémarré, mais sur une toute petite portion de terrain, et ce pour un an. Nous ne savions pas ce que nous pouvions faire. C'est pour cela que nous n'avons utilisé qu'une petite partie du terrain, seulement 0,75 acre sur les 2,5 acres³⁰. [...] Nous nous sommes battus pour trouver des petits boulots journaliers [dans d'autres fermes].* »

Au sein du village de Serya, dans la région de Dodoma, Karim nous rapporte une discussion qu'il a eue avec les équipes de l'EACOP lors d'une rencontre en mars 2021 : « *Nous nous sommes plaints qu'on nous avait totalement empêché [d'utiliser nos terres], mais que nous n'avions pas encore été indemnisés. Mais EACOP nous a dit que ce n'était pas leur problème, mais celui du gouvernement. EACOP a dit qu'ils ont tout fait, mais qu'ils ont eu des difficultés avec le protocole du gouvernement* ». Comme en Ouganda, Total rejette donc la faute sur le gouvernement. Selon les

témoignages, ce sont pourtant bien les équipes de l'EACOP, projet porté par la multinationale française, qui ont interdit aux communautés d'utiliser librement leurs terres et qui sont donc à l'origine des violations des droits des PAP.

Les PAP privées de leur principal moyen de subsistance, les cultures pérennes

Les populations affectées ont toujours eu l'interdiction de cultiver des cultures dites « pérennes » ou « permanentes », c'est-à-dire dont la récolte a lieu au bout de plus de six mois. L'entreprise le justifie par le fait que les compensations devant être versées rapidement - dans les six mois en théorie-, les PAP n'auraient pas le temps de récolter, sans pour autant être indemnisées pour ces plantations réalisées après l'évaluation et donc non comptabilisées dans le calcul du montant de la compensation. « *C'est au cours d'une autre réunion [avec l'équipe du projet] qu'ils ont dit de recommencer à cultiver nos terres, mais de ne planter que des cultures saisonnières. Ils ont ajouté que ceux qui ne pouvaient pas planter des cultures saisonnières ne devaient pas utiliser leurs terres* », nous explique une PAP.

Cette restriction du libre usage des terres est pourtant contraire au droit de propriété. De plus, les cultures pérennes, plus rentables que les cultures saisonnières, sont le plus souvent celles dont dépendent les familles de paysans pour vivre. C'est ainsi que Vincent, du village de Kiteme de la région de Katera, nous rapporte que « *c'est un problème parce qu'ils nous ont dit d'arrêter de faire des cultures*

permanentes, comme le manioc et le café. Ma vie dépendait surtout de ces cultures. Donc maintenant, je fais face à une pénurie de nourriture... la nourriture n'est pas suffisante ».

C'est également ce qu'a constaté Ali, le chef d'un village où se trouvent de nombreuses PAP : « On les a empêchés de planter du Mbazi (pois), dont la majorité des gens ici dépendent. Donc cela a souvent entraîné de gros problèmes pour les PAP. De même que toutes les cultures permanentes, comme le manioc. La majorité des PAP plantent maintenant des haricots et du maïs, mais ils ne peuvent pas les vendre, c'est juste pour la consommation directe. Si vous les vendez, vous n'avez pas assez d'argent ». Issa, un autre PAP d'une cinquantaine d'années, nous explique qu'ils avaient l'habitude de cultiver du coton, du manioc et des patates douces. « Je continue à le faire, même maintenant. Mais quand l'équipe de l'EACOP a vu cela en septembre [2021], ils m'ont dit de cesser cela, de récolter et de ne plus recommencer. Ils étaient énervés ».

Les cultures saisonnières, inadaptées à certaines régions et saisons

En plus d'être moins rentables, les cultures saisonnières ne sont pas toujours adaptées à certaines régions agricoles. Moses, un PAP de la région de Dodoma, déclare ainsi que « la majorité des cultures dans ce coin du pays demandent au moins neuf mois. Donc si vous dites aux gens de faire des cultures saisonnières, c'est comme si vous leur disiez d'arrêter d'utiliser leurs terres ».

Certaines cultures, comme le maïs, peuvent pousser à des vitesses différentes selon les variétés, et elles n'ont pas les mêmes utilisations. Un PAP nous explique : « Vous pouvez trouver une certaine variété de maïs qui pousse en 120 jours, mais la variété pour faire l'Ugali prend environ neuf mois. Celui de quatre mois, c'est seulement pour le faire griller. Ce n'est pas possible de faire de la farine pour l'Ugali ». L'Ugali est l'un des plats principaux dans plusieurs régions de la Tanzanie. Il continue : « En ce qui concerne le tournesol, il y a différents types : de court terme et de long terme. Mais le court terme est très imprévisible, alors c'est vraiment parier sur le hasard... surtout avec le changement climatique ! » Un autre PAP nous indique que « le manioc est meilleur et plus sûr. Par exemple, cette année, le maïs n'est pas bon ».

Enfin, dans certaines régions, les cultures saisonnières ne peuvent être cultivées que pendant la saison des pluies. Un PAP témoigne : « avant, nous cultivions le manioc, qui était meilleur, surtout pendant la saison sèche. Le maïs ne fonctionne pas pendant la saison sèche, donc c'est une perte pour nous ».

Une date de compensation incertaine, qui bloque le processus de semence

Depuis 2018, les équipes du projet EACOP disent aux PAP qu'elles vont recevoir leurs compensations de façon imminente, dans les mois ou semaines qui suivent. Elles leur affirment aussi qu'elles n'auront pas le temps de récolter leurs cultures, et que ces dernières ne seront pas compensées.

Ramiditani, du village de Mrama, en témoigne : « En 2018, ils ont dit six mois, mais ça fait quatre ans maintenant. Tous les agriculteurs ont peur d'être empêchés de cultiver à tout moment ». Daniel du village d'Ilongero, près de Sigida, nous rapporte la même chose : « J'ai peur que l'équipe de l'EACOP puisse venir à tout moment, alors je ne me concentre pas trop sur cette terre. J'ai trop peur de perdre les récoltes. EACOP m'a dit qu'ils nous paieraient en février 2022, mais ça fait quatre ans qu'ils disent ça, mois après mois. Mais rien ne se passe ». Plus de six mois après ce témoignage, Daniel n'avait toujours pas été indemnisé.

Tout comme Glory, une mère de famille du village de Kiteme qui nous raconte avoir arrêté son activité cette année à cause de ce discours : « Mais cette année [2022], j'ai tout arrêté, car ils m'ont dit que le projet allait commencer cette année. L'équipe de l'EACOP m'a dit que nous n'aurions pas le temps de récolter, et que nous ne recevions aucune compensation pour nos cultures ».

B. D'AUTRES ATTEINTES AU DROIT DE PROPRIÉTÉ

L'interdiction d'autres activités économiques

Les interdictions d'utilisation des terres ne touchent pas uniquement les activités agricoles. Les équipes de l'EACOP ont aussi interdit d'autres activités économiques qui nécessitent l'utilisation des terres. Un PAP du district de Chato nous a indiqué que son



voisin et lui ont été empêchés de continuer leur activité d'extraction de pierres : « Avant, j'extrayais des pierres et des roches de mon terrain. Mais l'équipe de l'EACOP m'a dit d'arrêter. Ils n'ont pas expliqué pourquoi je devais m'arrêter. Mon voisin faisait la même chose, et a dû arrêter aussi ».

Dans la région de Manyara, Benson nous raconte qu'il avait quant à lui développé une activité apicole sur son terrain. Mais lors de l'évaluation de sa terre, les équipes de l'EACOP lui ont demandé d'arrêter ce projet, considéré comme étant de long terme. Sa terre est ainsi non utilisée depuis maintenant plus de quatre ans.

Au sein d'une zone prioritaire, où les PAP ont reçu leur compensation fin 2021, c'est l'exploitation forestière qui a été interdite : « Au début, ils m'ont dit de ne plus couper mes arbres, et j'ai arrêté de le faire en 2018. Mais après la compensation en 2021, ils m'ont dit que je devais les couper et les enlever tous. Même si pendant quatre ans, il m'a été interdit d'en couper certains. Les gens me disaient que c'était la propriété du gouvernement. La vie a été difficile pendant ces quatre ans ».

D'autres témoignages dans cette zone font état des mêmes interdictions d'exploitation forestière jusqu'au moment où ils ont reçu leur compensation, date à laquelle ils devaient finalement couper tous leurs arbres. Cela a rendu encore plus incompréhensibles les raisons sous-jacentes à cette interdiction, qui a pourtant des conséquences catastrophiques pour les personnes affectées.

Des interdictions qui concernent même les habitations

Selon les témoignages collectés, les équipes de l'EACOP ont aussi interdit aux PAP de construire de nouvelles maisons, d'agrandir leur maison, ou même simplement de la réparer.

Ainsi, de jeunes adultes, en âge de quitter le foyer familial, n'ont pas pu construire leur propre habitation. Par exemple, dans le village de Katundu, une femme affectée nous explique devant et à propos de son fils que « pendant cette période, il ne peut planter que des cultures saisonnières et doit louer une maison en attendant l'indemnisation pour acheter de nouvelles terres ». Depuis quatre ans, les équipes de l'EACOP lui interdisent de construire sa maison sur le terrain familial, comme c'est l'usage dans la culture locale. En l'absence d'indemnisation, il ne peut pas non plus encore acheter une nouvelle terre pour pouvoir s'installer et commencer à construire son propre foyer.

Pour d'autres familles, c'est l'installation d'équipements de base, comme l'accès à l'eau courante, qui est bloquée par le projet EACOP. Nigel et Patricia, un couple ayant plusieurs enfants, dont une jeune fille en situation de handicap, avaient fait venir un technicien début 2018 afin d'installer une pompe à eau, la maison se trouvant à un peu moins de 100 mètres de la source. Les équipes du projet EACOP leur ont demandé de mettre un terme à ce projet car le tuyau d'eau devait passer sur la terre affectée par l'oléoduc. Depuis quatre ans, cette famille ne peut disposer de

l'eau courante, sans pour autant avoir encore reçu de compensation. Les raisons pour lesquelles il leur est interdit de faire passer un tuyau sur la terre qui sera affectée sont inconnues, alors que ce dernier pourrait très bien être débranché pendant la phase de construction de l'oléoduc. Ne pensant pas pouvoir racheter un nouveau terrain une fois la compensation pour leur terre affectée reçue, ils prévoient de rester dans la même maison, mais ils ne savent pas s'ils pourront ou non installer cette pompe à eau après la construction de l'oléoduc.

4 L'ATTENTE INTERMINABLE DES COMPENSATIONS ET SES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES POUR LES POPULATIONS

Suite aux « dates limites d'éligibilité » fixées en 2018, aux restrictions pour l'utilisation des terres qui en ont découlé, et aux délais irraisonnables de versement des compensations, les conditions de vie des PAP se sont fortement dégradées. Si les compensations ont commencé à être versées fin 2021 pour les zones dites prioritaires, la très grande majorité des PAP, entre 50 000 et 60 000 personnes, restent toujours en attente de leur indemnisation depuis plus de trois voire quatre ans. Les différentes restrictions provoquent à la fois une très forte détérioration des maisons des PAP, dont plusieurs se sont totalement effondrées. De nombreuses familles ont également rapporté devoir faire face à de graves pénuries alimentaires, et une importante déscolarisation.

Des maisons qui s'effondrent dans l'indifférence des équipes de l'EACOP

Les équipes de l'EACOP ont non seulement interdit aux PAP de construire de nouvelles maisons sur leurs terres, mais aussi de réparer la leur. Pour certaines familles, les conséquences de ces interdictions sont encore plus dramatiques. Plusieurs de celles que nous avons rencontrées ont vu leur maison littéralement s'effondrer.

Dans les villages en Tanzanie, les habitations sont construites principalement en terre et en paille, et ont donc régulièrement besoin d'être entretenues et réparées, notamment pendant et après la

saison des pluies. Mariam, qui vit avec sa mère et ses quatre frères et sœurs dans la région de Kigoma, nous raconte : « *la vie est devenue très difficile, parce que notre maison s'est effondrée en 2019. Mais nous ne sommes pas censés la réparer. Nous devons donc maintenant louer une nouvelle maison. Quand l'équipe de l'EACOP a vu notre maison s'effondrer, ils en ont juste pris note... Pourtant, avant l'effondrement de la maison, nous avons demandé s'il était possible de la réparer, mais l'équipe de l'EACOP a dit non. Ils ont dit : "Non, l'évaluation a déjà été effectuée". Donc maintenant nous devons louer une nouvelle maison... Ce n'est pas juste d'attendre comme ça... C'est difficile* ». Cette famille attend désespérément l'argent des compensations afin de pouvoir racheter un terrain et construire une nouvelle maison.

À quelques kilomètres de là, selon le témoignage d'une autre famille de huit personnes, les équipes de l'EACOP auraient refusé de la laisser réparer sa maison, alors qu'il était évident qu'elle ne tiendrait pas une saison des pluies supplémentaire. La famille rapporte que lorsqu'elle s'est effectivement effondrée en 2020, les équipes en ont simplement pris note sur leur carnet, sans autre commentaire ni proposition d'alternative. Alors qu'elles leur avaient promis dès 2018 une nouvelle maison en compensation, la construction de cette dernière n'avait toujours pas commencé plus de quatre ans après. Cela fait donc deux ans qu'ils vivent entassés dans une maison minuscule...

Mais comme nous raconte un autre PAP, Nicholus, qui se plaignait aussi du délai et des conséquences sur sa vie de ces multiples restrictions auprès du personnel de l'EACOP : « *ils nous demandent juste d'être patients* »...

De graves pénuries alimentaires

L'interdiction de pratiquer des cultures agricoles de long terme, pourtant plus rémunératrices et plus importantes en termes de sécurité alimentaire, a de graves impacts sur les moyens de subsistance des familles de paysans. Plusieurs PAP ont témoigné qu'il leur était impossible de nourrir leur famille en cultivant uniquement des cultures saisonnières, les seules autorisées par les équipes du projet EACOP. Kiwanga dénonce ainsi le fait que sa famille doit faire face à une « *pénurie de nourriture* » depuis qu'il a dû arrêter de planter du manioc.



Dassa, un PAP du village de Goima, nous explique avoir utilisé toutes ses économies pour pouvoir survivre... Il ne plante rien sur ses terres, car « depuis le premier jour, l'EACOP dit que le projet commencera en janvier, mai, juillet, dans quelques semaines, bientôt... ». Un autre, Alfred du district de Kondoa, nous rapporte que « l'année dernière, le gouvernement a dit de planter des légumes spécifiques, comme ça l'équipe de l'EACOP les achèterait. Mais l'EACOP ne les a pas achetés, donc c'était encore une perte pour les agriculteurs qui les avaient plantés. ».

Quelques PAP ont raconté qu'après deux ans d'attente de leur compensation et ne pouvant plus subvenir à leurs besoins, elles ont finalement recommencé à cultiver en cachette leur culture principale, que ce soit du manioc, des bananes ou du millet. Elles ont pu être encouragées à le faire dans les villages où elles n'ont pas vu les équipes de l'EACOP pendant plus d'un an : « Je cultivais du millet, car c'est ma nourriture principale. Et j'ai redémarré, même si c'est interdit. J'ai arrêté en 2018 et 2019, mais comme je n'avais pas de nouvelles du projet, je pense que le projet n'existe plus, donc j'ai redémarré. Et je n'avais pas le choix pour ma famille ».

D'autres expliquent que c'est uniquement grâce à la solidarité de leurs proches qu'ils réussissent à se nourrir. Michael nous raconte : « J'ai réussi à survivre parce qu'un ami m'a prêté un petit bout de terrain pour planter ». D'autres, comme Kamely du village de Goima, nous disent avoir réussi à louer des terres : « J'ai trouvé un ami pour m'aider. Il a accepté de me louer un terrain, et je le paie chaque année par acre utilisé ». Un de ses voisins fait la même chose pour « planter les cultures qui sont interdites ».

Mais cette solution est loin d'être idéale : au coût que représente la location d'une autre terre vient s'ajouter d'autres difficultés. Plusieurs personnes nous ont signalé qu'il est « difficile de louer plus de six mois une terre, ce qui a un impact sur ce qu'on peut planter ». Il est donc généralement impossible de pouvoir y planter les cultures les plus rentables économiquement comme le café, ou les plus sûres en termes de sécurité alimentaire comme le manioc.

Par ailleurs, cela interdit ou limite la pratique courante de la polyculture, qui associe diverses plantes sur une même parcelle pour diminuer les risques de maladies et éloigner certains ravageurs et animaux, les cultures de long terme ainsi que la plantation d'arbres n'étant pas possibles en location de court terme. Enfin, les propriétaires terriens louent principalement leurs terres les moins fertiles, conservant les plus productives pour eux.

Selon les témoignages collectés, les équipes de l'EACOP empêchent aussi certains aménagements sur les terres agricoles, qui permettraient d'augmenter leur productivité. Kassim, qui cultive principalement du riz, nous explique qu'il avait commencé la construction d'un petit barrage de rétention d'eau sur ses terres : « Mais l'équipe de l'EACOP m'a dit que c'était interdit, alors j'ai arrêté la construction. Je ne peux donc pas cultiver de riz pendant la saison sèche. Avec un barrage, je peux faire deux saisons de riz par an. Mais sans, une seule. Pendant la saison sèche, je cultive des légumes, mais ils rapportent vraiment moins que le riz ». Il nous explique prévoir de construire le barrage cette année malgré l'interdiction, n'ayant aucune nouvelle du projet.



⊕ DES DISTRIBUTIONS DE NOURRITURE TOTALEMENT INADAPTÉES

Pour éviter que les PAP ne souffrent de la faim après avoir été expulsées, Total dit mettre en place des distributions de nourriture pendant un an. Mais ce dispositif se révèle inadapté. D'abord les distributions ne débutent qu'au moment du versement des compensations, cela ne permet donc pas de compenser les pénuries alimentaires liées à l'interdiction de la libre utilisation des terres. Cela fait donc quatre ans que la très grande majorité des PAP (provenant de plus de 200 villages sur les 243 affectés) n'ont reçu aucun soutien alimentaire.

Un PAP d'un des douze villages des zones dites prioritaires, qui a finalement été indemnisé fin 2021, nous raconte : « L'équipe de l'EACOP nous a dit qu'elle donnerait de la nourriture, mais elle n'a commencé qu'en novembre [2021], donc vraiment trop tard. On nous a dit d'arrêter [d'utiliser nos terres] depuis 2018 ! »

De plus, les témoignages provenant des différentes zones dites prioritaires, où les distributions de nourriture ont commencé, indiquent tous que les quantités sont totalement insuffisantes pour nourrir une famille entière. Un couple, Tatu et Omari, qui doit

nourrir une famille de onze personnes, nous rapporte qu'ils consomment la nourriture distribuée par l'EACOP en environ une semaine, alors qu'elle est donnée pour un mois. Lorsqu'ils s'en sont plaints auprès de l'entreprise, les PAP nous rapportent que les équipes leur ont cyniquement répondu qu'« on peut se limiter à deux kilogrammes par jour... ». Or pour onze personnes, la quantité distribuée représente 60 grammes de nourriture par repas et par personne, un apport calorique clairement insuffisant. De plus, de nombreuses PAP nous ont parlé de sacs de nourriture remplis d'insectes, les rendant en grande partie impropres à la consommation. Certaines nous les ont même montrés. Lorsqu'elles en ont fait part aux équipes de l'EACOP, celles-ci leur ont simplement indiqué qu'elles préviendraient leur fournisseur, sans remplacer les sacs infestés.

Enfin, les PAP ont relevé une absence de diversité des aliments fournis. Elles reçoivent uniquement du maïs, des haricots rouges, du riz, du sel et de l'huile. Lorsqu'elles s'en sont plaintes, réclamant parfois de la viande ou des légumes, les équipes leur ont répondu « ce n'est pas important ». Un PAP rapporte qu'on lui a répondu que la distribution était conforme aux « standards internationaux ». Par la suite, alors qu'il continuait à protester, ce sont des représentants des autorités tanzaniennes qui l'ont accusé d'être un « perturbateur » et lui ont demandé « d'arrêter de se plaindre ».

Une déscolarisation importante

Total s'est engagé à respecter différentes normes internationales consacrant le droit à l'éducation, comme par exemple la Déclaration universelle des droits de l'Homme. L'entreprise met d'ailleurs en avant plusieurs programmes de soutien à l'éducation, notamment des bourses d'études en Ouganda et Tanzanie, en lien avec son projet EACOP. Mais les quelques bourses offertes par Total ne sont que peu de chose au regard de la déscolarisation massive dans les zones affectées par le projet.

De nombreuses familles nous ont rapporté des difficultés à payer les frais de scolarité. C'est le cas d'Ibrahim, du district de Chemba, qui a dû retirer son aîné de l'école, depuis l'interdiction d'utiliser librement ses terres.

Mussa, du village de Jenjeluse, a deux filles à l'école primaire (gratuite en Tanzanie). Mais pour lui c'est aujourd'hui un « *problème pour payer les fournitures, les chaussures, le matériel scolaire* » de ses filles. Par ailleurs, de nombreux Tanzanien·nes préfèrent envoyer leurs enfants dans des écoles privées, où le taux de remplissage par classe est moins élevé et où l'éducation est considérée comme de meilleure qualité. De nombreuses familles nous ont rapporté s'être résignées à abandonner cette idée, au détriment des conditions d'apprentissage et de l'avenir de leurs enfants.

Des tombes déplacées sans respecter les cultures locales

Le construction de l'oléoduc va entraîner le déplacement de nombreuses sépultures se situant sur son tracé (au moins 1 051 en Tanzanie selon les chiffres de l'entreprise³¹), ce qui inquiète et dérange les familles concernées, quelles que soient leur religion et leurs croyances. Pour Habiba, du district de Kondoha, « *ce n'est pas bien de déranger les morts dans leur tombe* ». Mais surtout, elle craint qu'« *ils ne suivent pas les rituels du clan* ». En effet, les équipes de l'EACOP lui ont dit qu'elles allaient gérer elles-mêmes le déplacement des corps, alors qu'« *ils ne connaissent pas nos rituels et ne peuvent pas le faire* ».

Ce mode opératoire, qui ne prend pas en compte les croyances et la culture des familles affectées, émeut considérablement les communautés. Le déplacement des corps doit être fait selon des rituels

précis, adaptés aux différentes religions, et assurés par des personnes habilitées pour cela. Par ailleurs, des tombes de personnes issues d'une même famille, actuellement regroupées au même endroit, vont être séparées - certaines étant affectées par le tracé de l'oléoduc alors que d'autres non. Cela affecte aussi grandement les familles et va à l'encontre de leurs cultures et croyances locales.

5 UNE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS IMPACTÉES SUR LE LONG TERME

« Je ne veux pas dire que nous ne voulons pas de ce projet, mais ce n'est pas juste. [...] Nous ne pouvons pas acheter une nouvelle terre avec cette somme d'argent. Moi, je ne voulais pas d'argent, mais ce que la terre me fournissait en nourriture, la même quantité de nourriture. Je ne voulais pas vendre cette terre. J'ai hérité de cette terre. Je ne veux pas dire que je ne veux pas donner cette terre, parce que c'est un projet national. Mais je voudrais juste un peu d'équité, pour obtenir ce que cette terre m'a donné. Ça aurait dû être une situation gagnant-gagnant, mais ça ne l'est pas, donc ce n'est pas équitable. Et je ne peux pas acheter une nouvelle terre, donc ce n'est pas bien, ce n'est pas juste... »

Ramaditani, du village de Mrama.

L'accaparement des terres, la sous-évaluation de leur valeur, et surtout, l'interdiction de les utiliser sans compensation immédiate appauvrissent les communautés affectées. À cela s'ajoute l'inflation du prix du foncier, couplée aux délais irraisonnables de versement des compensations. Par conséquent, les familles ne pourront pas racheter de terres de superficie et de qualité équivalentes. Cela se traduira inévitablement par une importante dégradation de leurs conditions de vie sur le long terme.

Dans les zones dites prioritaires, la situation des premières personnes affectées qui ont reçu leur compensation semble le confirmer. Cela va à l'encontre



de différents standards que Total affirme respecter : ainsi, selon la norme 5 de la SFI, pourtant citée comme référence dans la communication de l'entreprise et les plans de relocalisation qu'elle a développés, tout projet entraînant des déplacements de population devrait « améliorer ou tout au moins rétablir les moyens de subsistance et le niveau de vie des personnes déplacées ». Or notre enquête révèle tout le contraire.

Le choix d'une compensation en nature impossible pour la majorité des PAP

Les normes internationales de référence sur les déplacements de populations, telles que celles de la SFI, indiquent qu'il faut privilégier les compensations en nature, c'est-à-dire la fourniture de terres et maisons de remplacement plutôt qu'une compensation monétaire. En dehors des zones dites prioritaires, la très grande majorité des PAP que nous avons rencontrés nous affirme pourtant n'avoir eu aucun autre choix qu'une compensation monétaire. Seules certaines familles dont la maison est affectée se sont vues proposer par les équipes de l'EACOP une compensation en nature, c'est-à-dire la construction d'une nouvelle maison. Selon les chiffres de l'entreprise, seulement 389 maisons de remplacement vont être construites en Tanzanie, alors que plus de 9 500 familles sont affectées³².

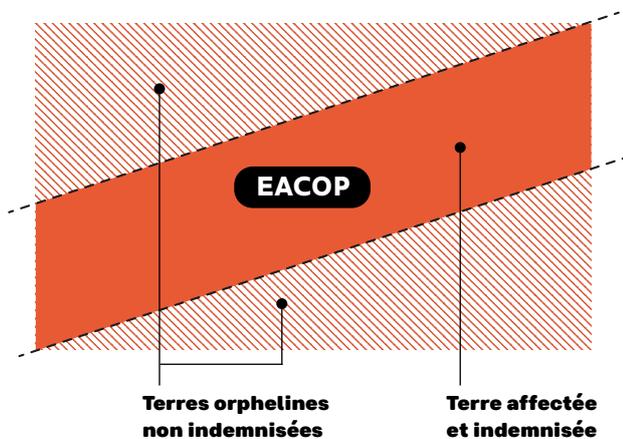
De plus, de nombreuses PAP qui avaient opté pour une compensation en nature se sont plaintes de ne pas pouvoir choisir leur nouvelle terre, du fait des conditions imposées par les équipes, conditions qui

varient d'ailleurs d'après notre enquête : certaines PAP nous ont affirmé qu'elles devaient forcément choisir une terre dans le même village, ou dans certains villages prédéfinis, tandis que d'autres ont eu un choix plus large de localisation.

Par ailleurs, plusieurs PAP nous ont rapporté que lorsque ce sont les équipes de l'EACOP qui leur ont proposé des terres, elles n'étaient pas fertiles. D'après certaines familles, cela s'explique par le mode opératoire de l'entreprise. Ramadha du village de Serya, situé dans une zone dite prioritaire, nous a ainsi raconté que le personnel de l'« EACOP a fait une annonce pour dire qu'ils voulaient acheter des terres pour ces PAP, alors les gens autour ont essayé de vendre leurs terres, celles qui n'étaient pas bonnes ». Il se plaint aussi qu'il n'a pas eu le choix des terres pour sa compensation en nature. Beaucoup de PAP ont donc renoncé à cette forme de compensation.

Dans un document publié en septembre 2022, l'entreprise reconnaît elle-même la difficulté de pouvoir proposer des terres de remplacement : « La disponibilité et la productivité des terres ont été évaluées tout au long de l'itinéraire. Plus de 80 % des terres arables de Tanzanie disponibles pour les ménages sont déjà utilisées. Plus des deux tiers des districts touchés par le projet ont moins de 20 % de terres arables inutilisées, et un certain nombre de districts ont moins de 5 % de terres disponibles. Ceci illustre le défi que représente l'identification de terres de remplacement le long du corridor de l'oléoduc »³³.

Les terres orphelines : des terres non indemnisées bien que devenues inutilisables



L'un des problèmes récurrents remonté lors de notre enquête est celui des terres dites orphelines. Dans la majorité des situations, l'oléoduc n'affecte qu'une partie des terres cultivables des PAP. Les terres restantes, dites orphelines, ne doivent faire l'objet d'une compensation qu'en-dessous d'une certaine superficie : lorsque la terre restante a une superficie inférieure à 0,5 acre, ou lorsqu'il reste moins de 20% d'une parcelle de terrain d'une PAP³⁴. Mais cela ne prend pas en compte de nombreuses terres orphelines qui dépassent ce seuil. Sauf à pouvoir acheter une parcelle attenante, ce qui est rarement le cas vu qu'elles ne sont pas forcément disponibles ou à vendre, ces terres deviennent inutilisables. Et même lorsque des parcelles voisines sont à vendre, les faibles montants des compensations empêchent souvent les PAP de les acheter.

Les familles concernées se retrouvent donc dans deux situations problématiques. Dans un premier cas, elles se retrouvent avec une terre trop petite pour être exploitable, auquel cas elle est perdue sans compensation. Dans un second cas, lorsque les PAP jugent que la terre restante est de taille suffisante pour être exploitée, cela crée tout de même de nouvelles difficultés, dues à l'éparpillement des terres. Les distances entraînent des surcoûts, parfois importants, en raison des déplacements rendus nécessaires entre les différents terrains. Cela peut même nécessiter la construction d'une seconde maison, lorsque l'éloignement entre les nouvelles terres et les terres résiduelles est vraiment trop importante.

Michael, qui se trouve dans une zone dite prioritaire, nous raconte : « Ils m'ont demandé [si je voulais] une compensation en nature ou en espèces, et comme j'en avais la possibilité, j'ai choisi un terrain. Mais ils ont dit que c'était trop cher, car trop proche de la ville, alors ils ont acheté un terrain très loin de la ville. Je leur ai donc demandé d'acheter un terrain plus grand si c'était loin. Mais l'équipe de l'EACOP a dit que ce n'était pas possible. Le nouveau terrain est à trente ou quarante minutes de ma maison à Boda [taxi moto]. Pour [aller à] mon ancien terrain, il ne me faut que dix minutes. [...] Je dois continuer à cultiver sur la partie restante, mais elle est proche du projet EACOP. [...] Moi, je voulais qu'ils prennent la terre entière, pour ne pas avoir deux terres différentes, et pour éviter la pollution à côté du projet. Être dans deux endroits différents, pourquoi ? C'est très difficile et onéreux ».

Selon différents témoignages de PAP, il semble que la règle instituée par le projet EACOP d'une compensation des terres de moins de 0,5 acre n'est parfois même pas respectée. Hussein, affecté dans une zone dite prioritaire, nous rapporte : « J'ai été indemnisé, mais il y a une terre orpheline. Si c'est trop petit, ce n'est pas compensé. Je n'utilise pas la petite partie du terrain, parce qu'elle est trop petite. Cela n'aurait aucun sens ». Une autre PAP dans le district voisin a vu sa terre séparée en deux par le tracé de l'oléoduc, affectant ainsi la moitié de l'acre qu'elle possède. Les deux parcelles restantes feront chacune entre 0,2 et 0,3 acre, « trop petit pour être utilisé » mais « pas indemnisé ».

De nouvelles terres plus petites et moins fertiles

« Il est plus difficile de trouver une petite parcelle de terrain qu'une grande. Donc, en perdant ce demi-acre, il est clair que je n'arriverai pas à le retrouver. [...] La compensation n'est pas juste, parce qu'avec cette terre, je cultivais. Mais avec le montant que je vais recevoir, je ne pourrai pas trouver une nouvelle terre. Je vais juste consommer l'argent en quelques jours », nous rapporte Virginia, du village de Mapango, mère de huit enfants. Selon elle, personne dans sa région ne vend de terre d'une superficie inférieure à un acre, elle ne pourra donc pas retrouver de terre équivalente à la sienne, ni de plus grande, car le montant de sa compensation est trop faible.

Shafiy, qui provient d'une zone dite prioritaire et qui a déjà été indemnisé, déclare que « *le montant de la compensation reçue était très faible. La compensation n'a pas été juste, parce que nous cultivions sur notre terre... J'avais des animaux, je les ai vendus pour pouvoir acheter un nouveau terrain et bâtir la maison que vous voyez. Mais je n'ai pas trouvé de terre agricole, car le montant était trop faible* ».

Alors qu'il a reçu sa compensation en octobre 2021, Godric, d'une autre zone prioritaire, nous raconte : « *je ne peux pas m'acheter une nouvelle terre. Donc actuellement, je loue une terre. Je n'ai pas décidé si je resterai dans ce village, ou si je déménagerai. Je souhaiterais acheter une nouvelle terre, mais dans ce village, c'est trop difficile d'en trouver* ».

Eliud de la région de Manyara indique également : « *Je ne peux même pas trouver un demi-hectare avec ce montant. [...] Maintenant c'est seulement si quelqu'un a des problèmes personnels qu'il peut vendre un terrain à 700 ou 800 000 [shillings]* ». Dans son village, le projet EACOP compense un acre par 300 000 shillings. Plusieurs personnes de ce village nous ont montré des documents d'achat et de vente de terrains dépassant très largement les montants de ces compensations, des ventes qui datent pourtant d'il y a plusieurs années.

D'autres PAP nous ont expliqué avoir réussi à acheter de nouvelles terres, mais moins fertiles. C'est le cas de Gervas, qui a acheté une terre de trois acres avec sa compensation, alors qu'il en avait deux auparavant : « *Je les ai achetés à 270 000 [shillings], mais parce qu'elles ne sont pas du tout fertiles. Pour une fertile, difficile de dire un prix... mais plus d'un million. Je n'avais donc pas la possibilité de les acheter. Je ne pense pas que je puisse obtenir plus de récoltes avec ces trois acres qu'avec mes deux acres auparavant* ».

L'achat de terres peu fertiles implique une diminution de la production agricole - et donc des revenus - pour les familles, ainsi qu'un travail et des frais d'exploitation plus importants du fait de l'augmentation de la surface à cultiver pour maintenir un certain niveau de production. Les PAP de nombreuses régions nous ont indiqué des différences de prix du même ordre entre des terres agricoles fertiles et non fertiles.

De nouveaux problèmes à venir pour les familles expropriées

De nombreuses PAP ont déclaré appréhender le futur. Beaucoup s'attendent à ce que leur famille subisse des carences alimentaires dans les années à venir. Zacharia, une PAP du district de Kilindi explique que « *vu que la taille de ma terre va diminuer, la quantité des cultures va aussi diminuer* ». Nasra du district de Chemba nous raconte avoir alerté les équipes de l'EACOP : « *Je leur ai dit que j'allais subir un manque de nourriture, lorsqu'ils se promenaient dans ma ferme. Mais ils m'ont répondu que la compensation serait suffisante* ». Pourtant, cette veuve, mère de sept enfants, est convaincue, comme quasiment toutes les PAP rencontrées au cours de notre enquête, qu'elle ne pourra jamais racheter une terre de taille et de qualité équivalente vu le montant des compensations.

Par ailleurs, de nombreuses PAP nous ont affirmé envisager d'arrêter leurs activités agricoles, et devoir se tourner vers d'autres activités. Joakim, un PAP d'une zone dite prioritaire, nous explique qu'avec la compensation, « *ce n'était pas possible de racheter une terre. J'ai donc investi dans une autre affaire, un petit magasin* ». Il vend aujourd'hui dans son kiosque des sodas, des jus de fruits, de l'eau, etc. « *Avec ma terre et le manioc, je me faisais deux millions de shillings par an. Je ne pourrai clairement pas faire autant avec mon nouveau commerce* ».

Enfin, de nombreux membres des communautés, PAP ou non, redoutent aussi les impacts négatifs de l'oléoduc sur l'environnement. Plusieurs familles d'agriculteurs craignent que des fuites de pétrole impactent la fertilité de leurs terres, ou polluent les sources d'eau dont leur communauté dépend. Lorsque des PAP ont fait part de leurs inquiétudes aux équipes de l'EACOP, ces dernières leur ont répondu que « *l'oléoduc sera à trente mètres de distance, donc pas de problème* ». Mais cela n'a pas suffi à les rassurer, même celles dont les champs se trouvent à plus de trente mètres de distance de l'oléoduc.

Si les fuites de pétrole constituent la crainte la plus partagée, et à juste raison à en croire les avis d'experts environnementaux ([voir le chapitre III](#)), l'augmentation des activités humaines, notamment pendant la phase de construction, inquiète aussi de nombreux membres des communautés. Hassan, un

producteur de riz, témoigne ainsi : « *J'ai peur que la fertilité de mes terres diminue, parce que l'oléoduc sera à côté de mes terres... Parce que tous ces produits chimiques... Parce que près de mes terres agricoles, ils construisent des routes, donc les voitures et les gens circuleront, ce qui augmentera la pollution* ». Son voisin nous explique quant à lui qu'il a « *peur que [sa] maison s'effondre, à cause des vibrations* » pendant les travaux, car sa maison est construite à base de « *terre sablonneuse* ».

La crainte de dommages environnementaux, impactant les conditions de vie actuelles et celles des générations futures, ne concerne pas uniquement les PAP qui perdent leur terre, mais plus largement les communautés avoisinant l'EACOP et celles qui vivent au niveau des rivages du lac Victoria et de l'océan Indien. En effet, les images de marée noire, ou encore de régions entières détruites par les fuites de pétrole, comme au Nigeria, sont présentes dans la tête de nombreuses personnes. Les risques élevés de catastrophes et d'atteintes environnementales liées au projet EACOP ont d'ailleurs été largement documentés ces dernières années, comme nous allons le présenter dans le chapitre suivant.



III. DES RISQUES DE DOMMAGES IRRÉVERSIBLES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

1 DES RISQUES MAJEURS IGNORÉS, MENACANT UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

Dans nos précédents rapports, nous avons déjà alerté sur les nombreux risques environnementaux liés à ce méga-projet pétrolier³⁵. L'oléoduc EACOP traversera en effet des régions riches en biodiversité, passant par plusieurs zones protégées et corridors fauniques, et aura des impacts environnementaux désastreux sur la faune et la flore. En Tanzanie, il traversera notamment 35 cours d'eau et parcourra sur plus de 400 kilomètres le bassin du lac Victoria, l'une des principales sources du Nil et le deuxième plus grand lac d'eau douce au monde, dont près de 40 millions de personnes dépendent. Il menacera aussi de nombreuses zones humides protégées par la convention internationale Ramsar. D'après plusieurs rapports, entre l'Ouganda et la Tanzanie, l'EACOP détruira, perturbera, fragmentera et/ou dégradera environ 2 000 kilomètres carrés d'habitats fauniques protégés³⁶.

En Tanzanie, l'EACOP passera notamment au niveau des aires protégées du Burigi-Biharamulo. D'une superficie de 350 000 hectares, et classée catégorie IV par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), cette réserve est située dans le bassin du lac Victoria, et proche de la frontière ougandaise. Elle abrite une grande diversité

d'animaux, avec plus de 400 espèces différentes, telles que des lions, des buffles, des élands, des petits koudous, des impalas, des hippopotames, des girafes, des zèbres, des antilopes rouannes, des sitatungas, des sables, des oryctéropes et des singes colobes rouges. L'oléoduc menace aussi les 160 000 hectares de la steppe de Wembere. Cette dernière est un important lieu de passage tant pour les oiseaux saisonniers, mais aussi pour le chimpanzé oriental et l'éléphant d'Afrique, qui s'en servent de corridor. L'EACOP menace aussi différentes réserves forestières, comme la réserve naturelle de Minziro, ou encore la réserve Swaga-Swaga.

Ces deux dernières années, des rapports et études provenant de plusieurs cabinets d'expertises et d'associations, mais aussi des articles scientifiques, ont été publiés, documentant de manière précise les différents risques d'atteintes à l'environnement que comporte ce méga-projet.

De graves menaces sur une faune exceptionnelle

L'écologiste américain renommé Bill Mc Kibben écrivait en 2020 à propos de l'EACOP, dans une tribune publiée dans *The New Yorker* : « *L'itinéraire proposé semble presque dessiné pour mettre en danger le plus grand nombre d'animaux possible : les plateformes de forage se trouvent dans le parc national de Murchison Falls, en Ouganda, et l'oléoduc traverse la réserve*



PROJET EACOP : PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES MENACÉS

LÉGENDE

- | | | |
|---|--|--|
|  Frontières nationales |  Zones humides Ramsar |  Zones importantes pour la biodiversité |
|  Plans d'eau |  Aires protégées |  Plans d'eau menacés |
|  EACOP |  Zones de conservation menacées | |

Source : SEI/IGSD, East African Crude Oil Pipeline Risks, 2020.



forestière de Taala et empiète sur la forêt de Bugoma (qui abrite de grands groupes de chimpanzés) avant de traverser la Tanzanie et la réserve de Biharamulo, où vivent des lions, des buffles, des élans, des petits koudous, des impalas, des hippopotames, des girafes, des zèbres, des antilopes rouannes, des sitatungas, des sables, des oryctéropes et le singe colobe rouge. L'oléoduc parvient également à traverser la steppe de Wembere, un paradis saisonnier pour les oiseaux, et des centaines de kilomètres carrés d'habitat pour les éléphants. [...] Et, une fois l'oléoduc arrivé en Tanzanie, des navires pétroliers de la longueur de trois terrains de football tenteront de transporter le pétrole à travers les mangroves et sur les récifs coralliens, dans des eaux grouillantes de dugongs et de tortues de mer»³⁷.

Différentes espèces sont menacées par le projet EACOP, comme les chimpanzés, les tortues de mer et les dugongs.³⁸ De plus, la fragmentation des habitats et aires protégées risque d'avoir un impact particulièrement négatif sur les « corridors pourtant essentiels pour la faune sauvage et les voies de migration utilisées par les éléphants d'Afrique, les zèbres, les gnous, les gazelles, entre autres espèces de la région »³⁹.

Un risque élevé de fuites de pétrole

Analysant l'étude d'impact social et environnementale développée par Total, le groupe d'experts E-Tech, spécialisé dans les impacts environnementaux des industries extractives, explique que « **des fuites de pétrole vont avoir lieu au long de la durée de vie du projet** »⁴⁰, ajoutant que celles-ci ont un

caractère « incontrôlable », puisqu'elles surviennent même dans des pays où les règles et la législation sont plus strictes qu'en Tanzanie et en Ouganda, et où les écosystèmes sont moins fragiles. En plus de la forte probabilité d'un déversement de pétrole lié à des fuites et des infiltrations au niveau du bassin du lac Victoria, un rapport des Amis de la Terre États-Unis interpelle aussi sur les procédures de nettoyage de l'oléoduc qui génèrent des déchets dangereux contenant notamment du benzène⁴¹.

D'après son étude d'impact⁴², Total considère le risque de fuites de pétrole comme « faible ». Pourtant, Oxfam rappelle que des déversements de pétrole se sont déjà produits en Ouganda dans la région pétrolière. En avril 2020, le principal journal ougandais titrait ainsi : « *Une fuite de pétrole sème la panique dans le district de Hoima* ». Certains des résidents ont témoigné que « *l'un des puits qui étaient en train d'être forés a explosé, laissant échapper un mélange cireux contenant du pétrole brut et sentant l'essence* »⁴³.

Une forte activité sismique aggravant le risque de fuites pétrolières

Les risques de fuites pétrolières sont exacerbés par le fait que l'EACOP traversera la vallée du Rift, l'une des régions du monde où l'activité sismique est la plus importante. Plus de 300 tremblements de terre d'une magnitude supérieure à 4,5 sur l'échelle de Richter ont été enregistrés ces 20 dernières années⁴⁴. En septembre 2016, un séisme de magnitude 5,9, dont l'épicentre se trouvait à

environ 50 km du tracé de l'oléoduc, près de la frontière avec l'Ouganda, a fait au moins 19 morts. En février 2017, c'est à environ 17 km de Tanga, où sera situé le terminal pétrolier, que l'épicentre d'un tremblement de terre de magnitude 4,5 a été enregistré. En mars 2018, c'était dans la région de Shinyanga, où passera l'oléoduc, qu'un autre séisme de magnitude 4,7 a été enregistré puis un autre en 2020, de magnitude 6, qui a fait d'importants dégâts à Dar Es-Salaam, la capitale économique tanzanienne...

L'étude d'impact environnemental et social du projet EACOP en Tanzanie mentionne bien le risque de tremblements de terre. Il y est indiqué que, bien que l'oléoduc ait été conçu pour tenir face à cette forte activité sismique, il pourrait se produire des glissements de terrain impactant l'oléoduc, et donc des fuites. Selon cette même étude, « *si un événement sismique de forte magnitude se produisait, il pourrait potentiellement endommager l'oléoduc et les installations hors sol, entraînant le rejet de pétrole dans des quantités qui provoqueraient des impacts qui seraient significatifs* »⁴⁵. Cependant, aucun plan de gestion des fuites, visant à les prévenir et intervenir en cas de catastrophe, ne semble avoir été réalisé, et, en tout cas, n'a été rendu public depuis lors.

Des mesures de prévention totalement insuffisantes voir inexistantes

Le site officiel de l'EACOP indique que « *la nature visqueuse et cireuse du pétrole implique qu'en cas de fuite, le pétrole se solidifie rapidement au lieu de se disperser dans l'environnement* »⁴⁶. Pourtant, l'étude d'impact menée en Tanzanie par l'entreprise elle-même contredit cette affirmation. En effet, il y est indiqué que « *sans intervention, une défaillance de l'oléoduc pourrait provoquer des impacts de composants de pétrole dissous sur les masses d'eau de surface par le transport des eaux souterraines dans un rayon de 130 m à 1,8 km au-delà de l'étendue de la zone de déversement du pétrole. [...] La modélisation a prédit que, sans intervention, une défaillance de l'oléoduc pourrait mener des composants dissous du pétrole à impacter la qualité des eaux souterraines, et la potabilité de ces dernières, dans un rayon de 200 m à 1,1 km (selon les conditions locales, y compris le type de sol) au-delà de la zone de la fuite du pétrole* »⁴⁷. Or, sur une distance de 400 kilomètres dans le bassin du lac Victoria, l'oléoduc traversera de nombreux affluents du lac. Il y a donc un vrai risque

qu'en cas de défaillance de l'EACOP, l'eau du lac Victoria soit polluée, affectant la santé et les activités économiques des 40 millions de personnes qui en dépendent pour vivre.

Enfin, Total affirme qu'en cas de fuite au niveau d'une section de l'oléoduc, il sera possible de l'isoler en fermant des « *valves de blocage* »⁴⁸. Mais selon le rapport d'expertise du cabinet E-Tech, pour mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales comme se targue Total de le faire, et ainsi réduire les risques d'impacts sur l'environnement en cas de fuite, il faudrait plus que doubler le nombre de valves bloquantes en Tanzanie.

De plus, l'étude d'impact indique que sont prévues soixante vannes de sectionnement sur les 1 147 kilomètres de la partie tanzanienne de l'EACOP. Or pour se conformer aux meilleures pratiques internationales, il faudrait « *installer des vannes de sectionnement de part et d'autre des rivières et ruisseaux pérennes, et pas seulement de part et d'autre des rivières de plus de 30 m de large* »⁴⁹. En ce qui concerne les rivières de moins de 30 mètres de large, l'étude d'impact du projet EACOP indique que des valves ne seront posées que si le cours d'eau répond à certains critères spécifiques, notamment selon ce qui se trouverait en aval (la présence d'habitations par exemple)⁵⁰.

Mais comme le rappelle l'auteur du rapport E-Tech : « *Un écoulement dans une rivière ou un ruisseau permanent de moins de 30 mètres de large aura des conséquences environnementales majeures, indépendamment de ce qui se trouve en aval du lieu de la fuite* »⁵¹. Le rapport préconise donc que « *des vannes de sectionnement [soient] installées de part et d'autre des dix-sept traversées de cours d'eau principaux identifiées [...], des quatre traversées de cours d'eau à débit permanent, et des treize traversées de cours d'eau saisonniers dont le débit annuel moyen est supérieur à 0,5 m³/s, en plus des vannes de sectionnement déjà prévues dans la conception du projet* ».

Des ressources en eau utilisées au détriment des populations

Comme expliqué plus haut, le projet EACOP présente des risques élevés de pollution et de dégradation de l'eau douce, notamment au niveau du bassin du lac Victoria. Mais cet oléoduc, associé au projet

d'exploitation Tilenga en Ouganda, va aussi nécessiter d'importantes quantités d'eau, tant pour les phases de construction et de test, que par la suite du cycle de vie du projet. Au total, ce sont plus de 160 millions de mètres cubes d'eau⁵² qui vont être utilisés, alors que la région souffre déjà de périodes de sécheresse, accentuées par le changement climatique.

L'étude d'impact tanzanienne reconnaît d'ailleurs que l'oléoduc traversera plusieurs régions qui reçoivent peu de précipitations et sont déjà en situation de stress hydrique. Il est ainsi indiqué que « *les masses d'eau souterraine dans la zone d'influence présentent une vulnérabilité modérée à très élevée* »⁵³. Pourtant, et comme dénoncé par un collectif d'associations d'Afrique de l'Est, les études d'impact de l'entreprise n'incluent pas de mesures concernant la gestion des ressources en eau, notamment en cas de conflit entre les besoins du projet et ceux des populations locales et des animaux.⁵⁴

2 UN PORT PÉTROLIER AU COEUR DE PARCS MARINS PROTÉGÉS

Un terminal de stockage maritime, qui servira pour l'exportation du pétrole acheminé par l'EACOP, va être construit sur la péninsule de Chongoleani, dans le district de Tanga sur la côte tanzanienne. Il sera situé à environ cinq kilomètres au nord-est du port de Tanga. Il s'agit d'un terminal d'environ 72 hectares, avec une capacité de stockage de 2 millions de barils de pétrole, qui seront répartis dans 4 tanks, chauffés à au moins 63°C et mesurant chacun 1 000 mètres de longueur par 460 mètres de largeur. Le pétrole sera par la suite acheminé vers les navires d'exportation via une jetée de chargement (« *load-out facility* »). Un embarcadère reliera le terminal de stockage maritime à la jetée, tandis qu'un réseau d'oléoducs transportera le pétrole brut stocké dans les tanks flottants jusqu'aux tanks pétroliers. Selon l'étude d'impact social et environnemental de Total, la jetée de chargement sera construite dans un site *offshore*, en eaux profondes. Jusqu'à un million de tonnes de pétrole pourra être exporté via cette jetée en vingt-quatre heures⁵⁵.

Des aires marines aux écosystèmes fragiles

Ces infrastructures se trouveront près de zones marines d'importance biologique ou écologique, qui

abritent plusieurs aires protégées d'une extrême fragilité, en particulier le Parc Marin des Coelacanthe Tanga, la réserve de Pemba-Shimoni-Kisite et l'île de Pemba dans l'archipel de Zanzibar.

Le Parc Marin des Coelacanthe Tanga est une aire marine protégée d'environ 55 000 hectares. Riche en biodiversité, on y trouve notamment la présence de coelacanthes, une des espèces de poissons les plus rares au monde⁵⁶.

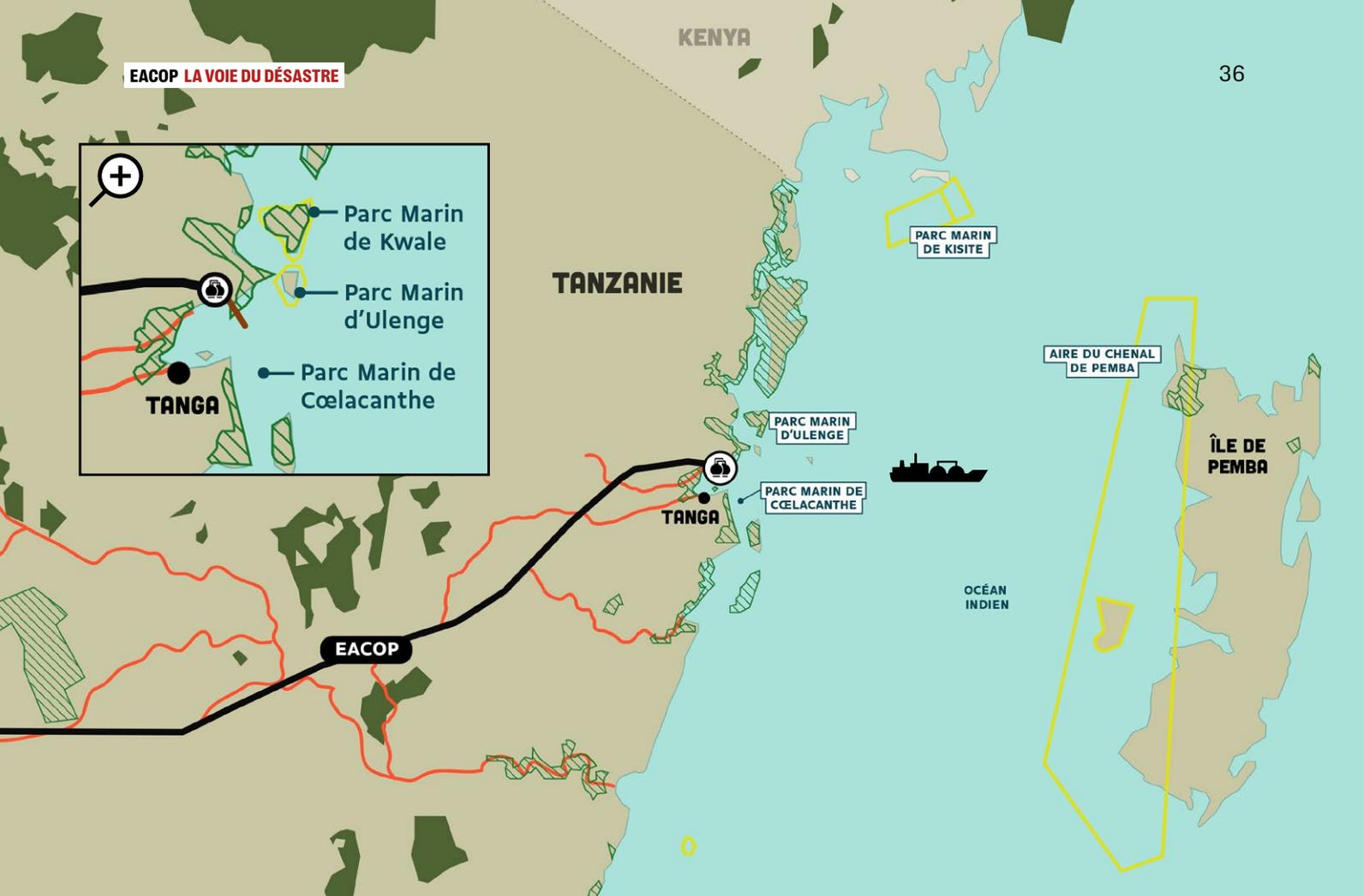
Quant à elle, la réserve de Pemba-Shimoni-Kisite, au nord de Tanga, est également une aire marine protégée, qui abrite 50 % du massif corallien tanzanien, à la frontière avec le Kenya. En plus des récifs coralliens, on y trouve des forêts de mangrove et des prairies sous-marines, ainsi qu'une vie marine diverse composée notamment de tortues, de dauphins et de dugongs. La réserve comprend en son sein le parc marin de Kisite, une zone importante de protection de la biodiversité, ainsi que la réserve marine de Mpunguti, la plus petite du Kenya⁵⁷.

Quant au massif corallien qui se trouve sur l'île de Pemba de l'archipel de Zanzibar, il est considéré comme l'un des plus beaux au monde.

Le 9 décembre 2021, le directeur général de TotalEnergies E&P Uganda, Philippe Groupeix reconnaissait lui-même qu'« *une seule erreur d'opération peut causer une catastrophe* »⁵⁸. Au niveau de cette zone maritime protégée et fragile, les risques de fuite de pétrole sont particulièrement élevés : une fuite pourrait provenir de l'oléoduc reliant le terminal de stockage maritime de pétrole à la jetée de chargement, intervenir entre cette dernière et les tankers pétroliers, être causée par une collision entre tankers, ou encore par une collision entre les tankers et la jetée de chargement.

Une côte sujette aux risques de tsunamis et de cyclones

Les risques menaçant les écosystèmes marins sont d'autant plus sérieux que la zone côtière de Tanga est sujette aux tsunamis⁵⁹, risque aggravé par les effets du réchauffement climatique comme le rappelait le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, lors de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis en novembre 2021⁶⁰.



PROJET EACOP : UN PORT PÉTROLIER AU CŒUR DE PARCS MARINS PROTÉGÉS

LÉGENDE

- Zones de conservation menacées
- Aires protégées
- Cours d'eau menacés
- EACOP
- Mangroves et réserves forestières
- +
🚰 Terminal de stockage marin
- Jetée de chargement

Or un article datant de 2020, rédigé par un groupe de treize scientifiques, note qu'« aucune étude n'a été réalisée pour quantifier la récurrence des tsunamis le long des côtes de l'océan Indien occidental, ce qui conduit à une sous-estimation du risque de tsunami en Afrique de l'Est »⁶¹. Cette étude remet d'ailleurs en question la qualification de la Tanzanie comme étant « à risque faible » de tsunami. Les chercheurs expliquent ainsi : « Nos résultats prouvent que les télétsunamis⁶² représentent une menace sérieuse pour les sociétés côtières le long de l'océan Indien occidental, avec des implications pour les évaluations futures des risques de tsunamis en Afrique de l'Est ». Pourtant, Total ne semble pas avoir pris en compte ces risques, le terme « tsunami » n'apparaissant pas une seule fois dans les 6 400 pages de l'ESIA⁶³.

Les conséquences d'un tsunami dans des zones abritant des infrastructures pétrolières d'exportation maritime et des écosystèmes fragiles sont malheu-

reusement bien connues : en janvier 2022, les fortes vagues provoquées jusqu'à la côte péruvienne par un tsunami déclenché aux îles Tanga, pourtant à l'autre bout du Pacifique, ont déstabilisé un supertanker en train de décharger du brut via les conduites sous-marines de la raffinerie de La Pampilla à Lima⁶⁴. Au total, ce sont 11 900 barils de pétrole – près de deux millions de litre de brut – qui ont été déversés sur une surface un peu plus grande que la ville de Paris, créant une catastrophe écologique majeure affectant deux aires naturelles protégées⁶⁵. Selon le biologiste marin Yuri Hooker, « l'impact environnemental du pétrole sur l'océan est très grave car, comme il ne se mélange pas à l'eau, il se répand rapidement à la surface, endommageant d'abord tous les organismes à la surface et sur les rivages de l'océan », affectant en premier lieu les oiseaux marins, les mammifères aquatiques, les poissons et le plancton, en deuxième lieu les animaux et organismes sur les plages, et enfin le fond des océans.



Par ailleurs, dans l'océan Indien, le risque d'un cyclone tropical - autrement appelés ouragans dans l'Atlantique et typhons dans le Pacifique - dans la zone de l'oléoduc est aussi bien réel. En avril 2019, le cyclone Kenneth a détruit ou endommagé plus de 35 000 maisons et fait plusieurs dizaines de morts, principalement en Tanzanie, au Mozambique et dans les Comores. Bien que peu fréquent, ce n'est pas le premier cyclone tropical ayant touché terre en Tanzanie, comme le rappellent trois chercheurs dans un article de mai 2021 intitulé « *Les cyclones "oubliés" de Tanzanie et les inquiétudes pour l'avenir* »⁶⁶. Ils expliquent également qu'avec le « *réchauffement des températures à la surface de la mer, en particulier dans l'océan Indien qui se réchauffe rapidement, les cyclones intenses devraient devenir plus fréquents* ». Ils ajoutent qu'« *avec l'élévation du niveau de la mer, les ondes de tempête (résultant des vents violents des cyclones) provoqueront des dégâts plus étendus. Les événements extrêmes de niveau de la mer qui se produisent une fois par siècle, et qui peuvent résulter de ces ondes de tempête, pourraient frapper le littoral de l'Afrique de l'Est chaque année d'ici 2050* ».

En avril 2021, le cyclone Jobo a touché l'archipel de Zanzibar, situé à quelques dizaines de kilomètres seulement du port pétrolier de Tanga. L'association tanzanienne Center for Strategic Litigation indique ainsi dans son dernier rapport qu'« *il est raisonnable de conclure que les risques de graves déversements de pétrole associés aux tempêtes côtières augmenteront de manière significative pendant la durée de vie de l'oléoduc* »⁶⁷. Tout comme les tsunamis, les termes « *cyclones* », « *ouragans* » ou « *typhons* » n'appa-

raissent pourtant pas une seule fois dans l'étude d'impact social et environnemental de l'EACOP, produite par Total⁶⁸.

3 UNE BOMBE CLIMATIQUE QUE TOTAL CHERCHE À MINIMISER

Dans sa communication, Total tente de minimiser les émissions de gaz à effet de serre qui seront provoquées, de manière directe et indirecte, par le projet d'oléoduc EACOP associé aux projets d'exploitation pétrolière Tilenga et Kingfisher. Total affirme ainsi que les émissions générées par les projets Tilenga et EACOP « *sont estimées à 0,8 million de tonnes de CO₂ équivalent par an pendant la durée du plateau de production. Sur 20 ans, la quantité d'émissions générée par les projets Tilenga et EACOP (Scope 1 et 2) est estimée à 13,5 millions de tonnes et non pas à 33 millions de tonnes* »⁶⁹.

Uniquement sur l'EACOP, Total indique dans son étude d'impact que les émissions liées à la construction de l'oléoduc puis à son exploitation pendant la durée entière du projet s'élèveront à 6,79 millions de tonnes de CO₂.

Richard Heede, du Climate Accountability Institute, a publié ses calculs des émissions complètes du projet EACOP, de la construction de l'oléoduc pour la partie ougandaise à l'utilisation du pétrole extrait et transporté, ainsi que les émissions de CO₂ liées au transport maritime et au raffinage⁷⁰. R. Heede explique que les études d'impact réalisées par Total ne

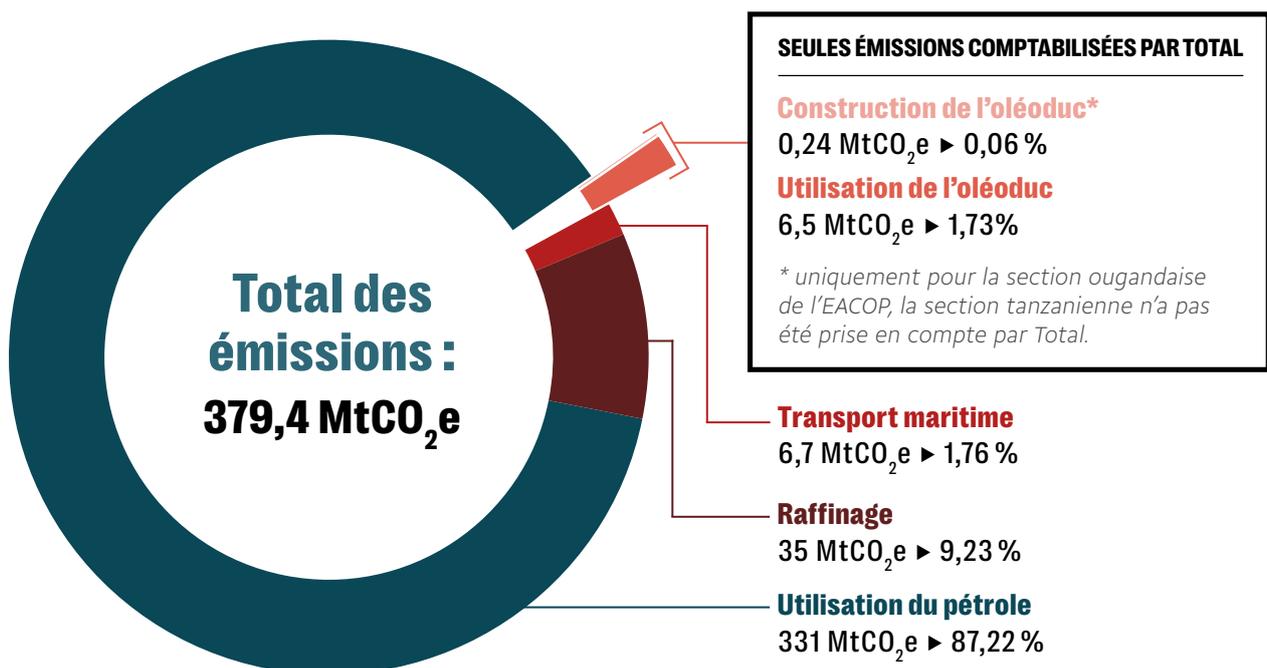
comportent aucune information sur les émissions de gaz à effet de serre pendant la phase de construction de l'EACOP en Tanzanie, ni pour celles liées au projet Tilenga (pour sa construction puis pendant la phase d'exploitation du pétrole). Ces émissions n'ont donc pas été incluses dans les calculs de R. Heede. Il arrive pourtant à des émissions de 30,7 millions de tonnes de CO₂ par an lors du plateau de production, et de 379 millions de tonnes de CO₂ pour la durée totale du projet. De son côté, le Stockholm Environment Institute, qui inclut les émissions du projet Tilenga dans ses calculs, a évalué que ce méga-projet provoquerait l'émission de 33 millions de tonnes de CO₂ par an pendant le plateau de production⁷¹. Enfin,

le réseau ELAW (Environmental Law Alliance Worldwide), regroupant principalement des avocats et experts environnementaux, estime que les émissions liées au méga-projet pétrolier seront « d'environ 34 millions de tonnes de CO₂ »⁷² pendant la phase du plateau de production.

La différence entre les chiffres indiqués par Total et ces différents cabinets d'expertise s'explique par le fait que la major française ne prend pas en compte la majorité des phases d'opération, et exclut de ses calculs les émissions liées au transport maritime du brut, au raffinage, et surtout à l'utilisation du pétrole.

Un impact climatique totalement sous-évalué par Total

Émissions liées au projet EACOP (en millions de tonnes d'équivalent CO₂ - MtCO₂e), de la construction de l'oléoduc à l'utilisation finale du pétrole, pendant toute la durée du projet (25 ans)



Sources : Études d'impact social et environnemental de l'EACOP réalisées par Total, et rapport du Climate Accountability Institute, juillet 2022.

Ce niveau d'émissions de gaz à effet de serre est totalement incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, ainsi qu'avec les conclusions publiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en avril 2022⁷³. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les experts du GIEC expliquent qu'il ne faut plus lancer de nouveau projet d'exploitation d'énergies fossiles. De la même manière,

dans son dernier rapport, l'Agence internationale de l'énergie est sans équivoque : l'exploitation et le développement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz doivent cesser pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. L'agence affirme aussi qu'aucun projet dont la décision finale d'investissement n'était encore intervenue fin 2021 ne devrait voir le jour, ce qui s'applique aux projets Tilenga et EACOP⁷⁴.

CONCLUSION

Cela fait maintenant trois ans que les Amis de la Terre France, Survie et quatre associations ougandaises – AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA – ont assigné Total en justice en France au vu de la multiplicité et de la gravité des violations des droits humains et des risques environnementaux et climatiques de ses projets Tilenga et EACOP. Pendant ces trois dernières années, la mobilisation citoyenne n'a cessé de croître, que ce soit en Ouganda et en Tanzanie, ou plus largement en Afrique de l'Est, en Europe et dans le monde entier, sous l'impulsion de la coalition internationale #StopEACOP. Pendant ces trois dernières années, de nouvelles études d'experts environnementaux et climatiques ont été réalisées, mettant chaque fois davantage en évidence non seulement les risques de dommages irréversibles pour des écosystèmes uniques et pour le climat, mais aussi l'insuffisance voire l'absence totale de mesures élaborées par l'entreprise face à ces risques immenses. Pendant ces trois dernières années, le harcèlement, les pressions et les intimidations se sont également intensifiés, visant les membres des associations locales ou des communautés affectées qui osent critiquer ces projets et défendre leurs droits.

Malgré cela, Total et ses partenaires continuent de développer à marche forcée ce projet titanesque. Une campagne « pro-EACOP » a été développée sur les réseaux sociaux pour essayer de convaincre des soi-disants bienfaits du projet, et pour dénigrer les opposants. Total tente vainement de redorer son image avec des opérations « transparence », par exemple sur son site internet début 2021, ou en organisant des voyages de presse en Ouganda en 2022⁷⁵.

Mais en Tanzanie, les restrictions et risques sont tels qu'aucun journaliste n'a encore réussi à y aller pour couvrir la réalité entourant cet oléoduc géant. Alors que les enquêtes de terrain et les reportages s'étaient concentrés en Ouganda, le présent rapport se fonde sur une enquête inédite réalisée

en Tanzanie. On y constate malheureusement les mêmes violations des droits des populations affectées qu'en Ouganda, même exacerbées sur certains aspects. La parole des personnes affectées est encore plus contrôlée, la liberté d'opération des associations est inexistante. Plus encore que l'Ouganda, qui est également sous un régime autoritaire, la Tanzanie est l'exemple même de pays où les multinationales comme Total ne devraient pas s'implanter pour des projets d'une telle envergure, car ils vont irrémédiablement causer de nombreuses violations des droits humains.

Par ailleurs, cette enquête sur la section tanzanienne de l'EACOP met en lumière les menaces que ce projet fait peser sur l'environnement, en particulier dans la zone du port de Tanga où l'oléoduc terminera son tracé. Total prévoit d'y construire, au large des côtes, les infrastructures d'exportation du pétrole depuis lesquelles se chargeront les tankers pétroliers. L'océan Indien étant fortement sujet aux risques de tsunami et de cyclones, et ce de façon accrue avec le réchauffement climatique, les risques d'accident pétrolier majeur, affectant irrémédiablement la très riche biodiversité des aires marines protégées de cette zone, sont extrêmement élevés. La marée noire survenue au Pérou début 2022, causée par un tsunami pourtant déclenché à l'autre bout du Pacifique, nous en donne un avant-goût très concret.

Il nous est difficile d'arriver à une conclusion différente de celle de notre précédente enquête en Ouganda en 2020, car l'équation reste inchangée : les coûts humains, climatiques et environnementaux du méga-projet pétrolier de Total sont tout simplement inacceptables. Nos associations considèrent donc qu'il doit être abandonné au plus vite, et qu'une réparation doit être apportée aux communautés affectées.

NOTES

- 1 Pour plus d'informations sur cette loi pionnière, voir la page «[Devoir de vigilance : une loi pionnière contre l'impunité des multinationales](#)» sur le site des Amis de la Terre France.
- 2 Pour retrouver les différentes étapes de la procédure, voir totalautribunal.org
- 3 Voir [la note de présentation](#) de cette action en justice sur le site d'AFIEGO.
- 4 WWF and Civil Society Coalition on Oil and Gas in Uganda, *Safeguarding people & nature in the East Africa crude oil pipeline project*, 2017 (ci-après «Rapport WWF»). Les Amis de la Terre France et Survie, *Manquements graves à la loi sur le devoir de vigilance : le cas TOTAL en Ouganda*, octobre 2019 (ci-après «Rapport Amis de la Terre et Survie 2019»), et *Un cauchemar nommé Total*, octobre 2020 (ci-après «Rapport Amis de la Terre et Survie 2020»). Les Amis de la Terre France, l'Observatoire des multinationales et Survie, *Comment l'État français fait le jeu de Total en Ouganda*, octobre 2021. Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) and co. *New Oil, Same Business? At a Crossroads to Avert Catastrophe in Uganda*, septembre 2020. Oxfam America and co. *Empty Promises Down the Line? A Human Rights Impact Assessment of the East African Crude Oil Pipeline*, septembre 2020 (ci-après «Rapport Oxfam»). Inclusive Development International (IDI), Bancktrack et AFIEGO *Assessment of East African Crude Oil Pipeline (EACOP) and Associated Facilities' Compliance with Equator Principles and IFC Performance Standards*, juillet 2022 (ci-après «Rapport IDI et al.»).
- 5 Netherlands Commission for Environmental Assessment *Review of the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) Report for the Tilenga Project*, juillet 2018. *Tilenga Project - Review of Adequacy of Mitigation in Environmental and Social Impact Assessment by Total Exploration and Production B.V. Uganda*, 8 décembre 2019 (ci-après « Etude E-Tech ESIA Tilenga»). E-Tech, *Review of Adequacy of Environmental Mitigation in the ESIA for the Tanzania Section of the East Africa Crude Oil Pipeline - Commissioned by Oxfam*, 25 juin 2019 (ci-après «Étude E-Tech ESIA EACOP»).
- 6 «[Ouganda : Total dans le piège de l'or noir](#)», in *La Croix*, 23 avril 2021 ; «[En Ouganda, le pétrole de Total impose le silence et la peur](#)», in *Le Monde*, 26 novembre 2021 ; «[Ouganda's First Oil \(Short Documentary\)](#)», in *Infonile*, 28 mai 2021.
- 7 Rapport Oxfam, op. Cit.
- 8 «[Tanzanie : surveillance et répression, le projet brut de Total](#)», in *Blast*, 13 mai 2022.
- 9 Voir le [tableau récapitulatif](#) du nombre de personnes affectées par les projets EACOP et Tilenga, réalisé par les Amis de la Terre France et Survie, avril 2021, actualisé en septembre 2022.
- 10 Rapport WWF, op. Cit, p.1.
- 11 Voir le [tableau récapitulatif](#) réalisé par les Amis de la Terre France et Survie, op. Cit.
- 12 Rapport IDI et al, op Cit., p.6.
- 13 Étude d'impact environnemental et social (ESIA) de l'EACOP – Tanzanie, août 2019, ci-après « ESIA Tanzanie » ; Étude d'impact environnemental et social (ESIA) de Tilenga, p.1-2 (p.66), ci-après « ESIA Tilenga » ; et Étude d'impact environnemental et social (ESIA) de Kingfisher, Non Technical Summary Final, p. 10.
- 14 «[Kinshasa ouvre la voie à l'exploitation pétrolière dans la cuvette centrale congolaise, riche en tourbières](#)», in *Le Monde*, 29 juillet 2022. «[RDC : Eni, TotalEnergies, Exxon... Les majors prêtes à livrer bataille pour le pétrole congolais](#)» in *Jeune Afrique*, 29 juillet 2022.
- 15 *Jeune Afrique*, op. Cit.
- 16 *Uganda agrees to plan for oil pipeline to new Kenya port*, in *Reuters*, 25 juin 2013.
- 17 Freedom House, *Tanzania*.
- 18 Amnesty International, «[Tanzanie. Des représentants politiques de l'opposition arrêtés dans un contexte d'intensification de la répression à l'approche des élections](#)», 24 juin 2020; Amnesty International, «[Tanzanie. Répression et manœuvres d'intimidation postélectorales avec des "arrestations et libérations" de dirigeants de l'opposition](#)», 30 octobre 2020.
- 19 Reporter Sans Frontières, [profil de la Tanzanie](#).
- 20 Ibid ; Amnesty International, «[Tanzanie. Une occasion à saisir pour faire des droits humains une priorité](#)», 25 juin 2022.
- 21 Amnesty International, «[Tanzanie. Il faut abandonner la nouvelle loi qui restreint les droits humains](#)» 21 juin 2019 ; mise à jour le 28 juin 2019.
- 22 Amnesty International, Rapport 2021/2022, [section sur la Tanzanie](#), version française.
- 23 Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, [articles 7 et 16](#).
- 24 Total, «[Informer et impliquer les populations et les acteurs locaux](#)», octobre 2019.
- 25 AFIEGO, [Compte-rendu résumé de la réunion entre les OSC et l'équipe développement de l'EACOP](#), février 2020, p. 6, rapportant les propos du directeur de projet, Mr Marchenko (original en anglais).
- 26 SFI, [Normes de performance en matières de durabilité sociale et environnementale](#), 2012, p.37.
- 27 Total East Africa Midstream B.V., *Resettlement Action Plan for Manyara Region*, Septembre 2020, p. 129 ; Total East Africa Midstream B.V., *Resettlement Action Plan for Singida Region*, Septembre 2020, p.128.
- 28 p.xiv / p16 Total East Africa Midstream BV , «[Social and resettlement services for the East African Crude Oil Pipeline project, Tanzanian sections. Resettlement action plan for Priority areas](#)», Mars 2019.
- 29 Landlinks USAID, [profil pays de la Tanzanie](#).
- 30 Un acre représente 4 047m², soit 0,404 hectare.
- 31 EACOP land acquisition summary, août 2022, page 30.
- 32 Ibid., p. 38.
- 33 Ibid.

- 34 Ibid., p.35
- 35 Rapport des Amis de la Terre France et Survie 2019, op. cit, pp. 30-37 ; et Rapport des Amis de la Terre France et Survie 2020, op. Cit, pp. 25-28.
- 36 Rapport WWF, Op. Cit. ; Amis de la Terre États-Unis, World Heritage Forever? How Banks Can Protect the World's Most Iconic Cultural and Natural Sites, juillet 2021, ci-après « Rapport des Amis de la Terre États-Unis ».
- 37 Tribune de Bill Mc Kibben, « With a New Pipeline in East Africa, an Oil Company Flouts France's Leadership on Climate », in *The New Yorker*, 10 septembre 2020.
- 38 Inclusive Development International, « East African Crude Oil Pipeline », *The People's Map of Global China*, 30 mars 2021.
- 39 Rapport des Amis de la Terre États-Unis, op. Cit. p. 38.
- 40 Étude E-Tech ESIA EACOP, op. Cit.
- 41 Rapport des Amis de la Terre États-Unis, op. Cit. p.38.
- 42 Étude d'impact environnemental et social (ESIA) de l'EACOP – Ouganda, 9-23 ; ESIA Tanzanie, op. Cit. 9-28.
- 43 Monitor, « Oil spill scare causing panic in Hoima District », 4 avril 2020, mise à jour le 19 juillet 2020.
- 44 Stockholm Environment Institute, The East African Crude Oil Pipeline – EACOP a spatial risk perspective, 8 avril 2021.
- 45 ESIA Tanzanie, op. Cit., 9-15, 9-16.
- 46 Section « FAQ » du site web de l'EACOP, question 11. Consultée le 5 septembre 2022.
- 47 ESIA Tanzanie, op. Cit, 9-23 à 9-24.
- 48 Section « FAQ » du site web de l'EACOP.
- 49 Étude E-Tech EACOP Tanzanie, op. Cit., p.11.
- 50 ESIA Tanzanie, op. Cit., p. 2-15.
- 51 Étude E-Tech EACOP Tanzanie, op. Cit. p.11.
- 52 ESIA Tilenga, op. Cit, p. 4-82, Étude E-Tech EACOP Tanzanie, op. Cit.
- 53 ESIA EACOP Tanzanie, Non-technical statement, p.13.
- 54 Mémoire de 21 ONG présentant les faiblesses et les lacunes du rapport ESIA de l'EACOP, 26 août 2019.
- 55 ESIA EACOP Tanzanie, p. 1423, 2-2, 2-18 à 2-19, 2-32.
- 56 Lugomela, C., « Tanga Coelocant Marine Park (TACMP) », UN Convention on Biological Diversity, n.d.
- 57 Kenya Wildlife Service, « Kisite Mpunguti Marine Park & Reserve », Kenya Wildlife Service, juillet 2021.
- 58 Tweet de TotalEnergies Uganda, le 9 décembre 2021.
- 59 Stockholm Environment Institute, Op. Cit. p.6.
- 60 ONU Info, « Êtes-vous prêt pour un tsunami ? », 5 novembre 2021.
- 61 Vittorio Maselli et al., « A 1000-yr-old tsunami in the Indian Ocean points to greater risk for East Africa », The Geological Society of America, 12 mai 2020.
- 62 Les tsunamis sont des tsunamis qui peuvent se propager sur des milliers de kilomètres en mer avant de déferler sur le rivage.
- 63 ESIA EACOP Tanzanie, août 2019.
- 64 « Le Pérou touché par une marée noire consécutive au tsunami à l'autre bout du Pacifique », in *France Info*, 20 janvier 2022.
- 65 « Oil spill contaminates wildlife, beaches and protected areas in Peru », in *Mongabay*, 25 mars 2022.
- 66 Declan Finney, Project Manager of Climate Research, University of Edinburgh, Hellen Msemo University of Leeds, John Marsham, Institute for Climate and Atmospheric Science (ICAS), « Tanzania's 'forgotten' cyclones and concerns for the future », in *The Conversation*, 23 mai 2021.
- 67 Center for Strategic Litigation, The proposed East African Crude oil Pipeline (EACOP), Risk analysis from a Tanzanian perspective, août 2021, p. 39.
- 68 ESIA EACOP Tanzanie, op. Cit.
- 69 Communiqué de Total « Ouganda : TotalEnergies publie l'intégralité de ses réponses au journal Le Monde », 26 novembre 2021.
- 70 Richard Heede, Climate Accountability Institute, East Africa Crude Oil Pipeline : EACOP lifetime emissions from pipeline construction and operations, and crude oil shipping, refining, and end use, 27 Juillet 2022. p. 34.
- 71 Stockholm Environment Institute, op. Cit., p.1.
- 72 ELAW, Evaluation of the ESIA for the East Africa Crude Oil Pipeline Tanzanian Span, p. 1.
- 73 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC): Contribution du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation, 4 avril 2022.
- 74 Agence internationale de l'énergie (AIE), Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector, Mai 2021, p.21.
- 75 « Le "Total Tour" en Ouganda », reportage sur France Inter, le 30 août 2022.

EACOP

LA VOIE DU DÉSASTRE

Enquête sur le projet d'oléoduc géant de Total en Tanzanie

OCTOBRE 2022

RÉDACTION Thomas Bart

CONTRIBUTIONS Juliette Renaud et Léa Kulinowski (Les Amis de la Terre France)

RELECTURE Pauline Tétillon et Mehdi Derradji (Survie), Marion Cubizolles et Julia Orain (Les Amis de la Terre France)

ENQUÊTE Thomas Bart, Baraka Lenga

CRÉDITS PHOTO Thomas Bart

MAQUETTE Zelda Mauger



**Les Amis
de la Terre
France**

La fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – les Amis de la Terre International – présent dans 75 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

Mundo M
47 avenue Pasteur 93100 Montreuil
+33 (0)1 48 51 32 22
france@amisdelaterre.org

amisdelaterre.org



Créée en 1984, l'association Survie décrypte l'actualité franco-africaine et se mobilise contre la Françafrique, qu'elle a fait connaître. Elle dénonce toutes les formes d'intervention néocoloniale française en Afrique et milite pour une refonte réelle de la politique africaine de la France. Elle rassemble les citoyens et citoyennes qui désirent s'informer, se mobiliser et agir. Survie, via ses groupes de recherche, produit une analyse régulière de la politique française en Afrique, publie des brochures et des livres, interpelle les élu.e.s et agit en justice. Elle compte plus de 1 300 adhérent.e.s et une vingtaine de groupes et relais locaux dans toute la France.

SURVIE

21 ter rue Voltaire 75011 Paris
+33 (0) 9 53 14 49 74
contact@survie.org

survie.org